

# PARLEZ NOUS DES TEMPS DE VOTRE COMMUNE



**Une enquête en ligne réalisée auprès de 225 communes de moins  
de 3500 habitants**

**Aout 2025**

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)	5
Tempo Territorial	5
<b>I) Temps de vie, services : attentes, pratiques et perspectives en milieu rural</b>	<b>6</b>
I.1) Rythmes scolaires - Attentes majeures des familles et personnels scolaires	7
I.2) Actions mises en place pour les rythmes des enfants	8
I.3) Structures culturelles et horaires :	9
I.5) Quand les temps de l'école se heurtent aux temps des familles et des personnels :	11
I.6) Équipements sportifs :	12
I.7) Enjeux et pistes pour une meilleure ouverture temporelle / lieux inoccupés	15
<b>II) Mobilité en ruralité : deux visages selon la taille des communes</b>	<b>16</b>
II.1) Dans les petites communes : une mobilité « de survie » fondée sur la proximité	16
II.2) Dans les communes plus importantes : une mobilité « à réguler » entre flux et conflits d'usage	17
II.3 ) Deux réalités temporelles : fracture entre « accès minimal » et « régulation des flux »	17
<b>III) Les temps des Personnes Âgées :</b>	<b>20</b>
<b>IV) Freins à l'engagement des élus quant aux questions temporelles sur leurs communes</b>	<b>23</b>
<b>V) Le temps, levier stratégique et champ d'innovation en milieu rural</b>	<b>25</b>
V.1) Gestion du temps dans l'action communale	25
V.2) Innovations et expérimentations locales	26
V.3) Des exemples de réponses innovantes face aux tensions temporelles	26
V.4) Vers une vision stratégique du temps en ruralité	27
<b>VI) De l'utilité du questionnaire pour les maires ruraux pour un changement de pratiques</b>	<b>28</b>
VI.1) Un outil de diagnostic local et un appui à la décision et à la priorisation	28
VI.2) Une valorisation de l'action municipale et une ressource stratégique en perspective électorale	28
VI.3) Des pistes d'action concrètes à destination des maires ruraux	28
<b>VII) Les réponses des femmes maires élues:</b>	<b>31</b>
<b>VIII) Zoom sur la Saône-et-Loire</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>38</b>
<b>I) Les réponses selon les questions :</b>	<b>38</b>

## Introduction

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), en partenariat avec Tempo Territorial, a conduit à l'été 2025 une enquête nationale sur la gestion du temps en milieu rural, à travers un questionnaire adressé aux communes. Plus de deux cents réponses exploitables ont été recueillies, principalement issues de petites collectivités souvent confrontées à l'isolement, au déficit de transports collectifs et à l'accès restreint aux services publics.

Au-delà des données chiffrées, cette consultation exprime avant tout les réalités vécues par les habitants et les contraintes quotidiennes des élus : conciliation entre temps scolaires et contraintes professionnelles, accessibilité des services communaux, mobilité locale, accompagnement des personnes âgées, mais aussi difficultés persistantes de coordination intercommunale et manque de moyens financiers. Les réponses traduisent des attentes pragmatiques, orientées vers des solutions concrètes plus que vers des stratégies abstraites.

Il ressort de cette enquête une conviction partagée : le temps est un levier politique et organisationnel essentiel en milieu rural. Adapter les horaires des services, mutualiser les moyens, mieux utiliser les équipements publics, développer des solutions locales de mobilité ou encore inscrire la conciliation des temps de vie dans les programmes municipaux, ce sont autant de pistes qui dessinent une action publique plus proche des besoins réels des habitants.

Ces enseignements nourriront les échanges du colloque « **Le(s) temps des ruralités** », qui se tiendra les 14 et 15 octobre 2025 à Cluny, et qui réunira élus, chercheurs et acteurs territoriaux. L'ambition est claire : faire du temps non plus une contrainte, mais une ressource stratégique pour renforcer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité de nos territoires ruraux.

Dans ce questionnaire, nous avons ciblé principalement les communes rurales françaises de moins de 3500 habitants, sollicitées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). Le mode de collecte s'est opéré par le biais d'un questionnaire en ligne diffusé nationalement durant l'été 2025. Une relance a été faite auprès des maires afin de maximiser le taux de retour.

**L'objectif affiché était de faire le point sur la question du temps des services et des rythmes de vie en milieu rural**, en interrogeant les élus sur les services mis en place par ou dans leurs communes, les dispositifs prescrits par d'autres acteurs (CAF, région, EPCI, etc.), et leur impact sur le quotidien des habitants et l'organisation municipale. **Une attention particulière a été portée aux spécificités rurales (mobilité, isolement géographique, accès restreint aux services publics, conciliation des temps de vie).**

## Caractéristiques principales des réponses

Selon les thématiques, le volume de réponses varie entre 160 et 200 réponses exploitables (ex. : 162 sur l'usage des équipements scolaires, 201 sur l'accès aux services municipaux, 208 sur les équipements publics et culturels).

L'échantillon est composé de plus de 200 communes rurales, de tailles diverses mais majoritairement de petite taille et souvent confrontées à un déficit de transport collectif. La majorité de retours descriptifs et qualitatifs, exprimant des attentes concrètes plutôt que des visions stratégiques.

Les axes mis en avant par les élus concernent principalement la gestion du temps scolaire et périscolaire, l'organisation et accessibilité des services communaux, la mobilité et transport, ainsi que l'engagement des élus dans la régulation et la conciliation des temps de vie.

### **Le questionnaire a abordé un large éventail de thématiques :**

- Temps scolaires et périscolaires
- Utilisation et disponibilité des équipements scolaires
- Conditions de vie et besoins des personnes âgées
- Attentes des actifs et professionnels
- Problématiques de mobilité
- Accès aux services communaux et aux guichets publics
- Occupation des lieux publics, culturels et sportifs
- Engagement des élus face aux enjeux temporels

### **Enseignements principaux**

L'échantillon met en évidence des attentes fortes **sur la conciliation des temps de vie** (équilibre entre vie familiale, scolaire, professionnelle et besoins des aînés) mais aussi à **une sous-utilisation des équipements publics**, souvent liée à des contraintes d'horaires ou de gestion. Des freins structurels persistants sont mis en avant : **faiblesse des mobilités, manque de moyens financiers, difficulté de coordination intercommunale**. On repère également une faible formalisation stratégique de la gestion du temps, malgré quelques initiatives locales innovantes.

Cette enquête s'inscrit dans une dynamique plus large de réflexion portée par l'AMRF et Tempo Territorial, notamment à travers le colloque "Le(s) temps des ruralités" prévu les 14 et 15 octobre 2025 à Cluny (71).

Ce temps fort réunira élus, chercheurs et acteurs territoriaux pour approfondir les résultats du questionnaire et envisager des pistes d'action sur la mobilité, l'accès aux services publics et l'alimentation. En savoir plus et s'inscrire [ICI](#)

## **L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)**

Créée en 1971, [l'Association des Maires Ruraux de France](#) (AMRF) fédère plusieurs milliers d'élus issus de communes de moins de 3 500 habitants sur l'ensemble du territoire. Porte-parole de la ruralité auprès des pouvoirs publics nationaux et européens, elle défend les intérêts des communes rurales, valorise le rôle des maires comme acteurs de proximité et accompagne les collectivités dans leurs projets de développement local. Grâce à ses congrès, publications et prises de position, l'AMRF fait entendre la voix de la ruralité dans les grands débats sur les services publics, l'aménagement, la mobilité, la transition écologique et la vie démocratique.

## **Tempo Territorial**

Créé en 2004, [Tempo Territorial](#) est le réseau national des acteurs des politiques temporelles. Il rassemble collectivités, associations, chercheurs et institutions autour d'une même ambition: considérer le temps comme un levier d'action publique. L'association promeut une organisation plus équilibrée des temps de vie (travail, famille, mobilité, accès aux services), accompagne les territoires dans des démarches innovantes et diffuse les bonnes pratiques à travers colloques, ateliers et publications. Son approche permet de replacer la gestion du temps au cœur des politiques locales, au service de la qualité de vie, de l'égalité et de la cohésion sociale. Pourquoi un partenariat entre l'AMRF et Tempo Territorial ?

La collaboration entre l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et Tempo Territorial repose sur une complémentarité féconde. L'AMRF incarne la légitimité institutionnelle et territoriale : elle fédère des milliers de communes rurales, porte leur voix auprès des pouvoirs publics et assure un ancrage concret au plus près des réalités locales. Tempo Territorial, pour sa part, apporte une expertise reconnue en matière de politiques temporelles : sa capacité à analyser le temps comme ressource collective permet de dépasser les cloisonnements habituels des politiques publiques et de dégager des leviers d'action transversaux.

Ce partenariat confère aux données recueillies une véritable valeur stratégique : elles ne se réduisent pas à un inventaire de situations locales, mais deviennent un outil d'interprétation, de comparaison et d'action. Les maires y trouvent à la fois un diagnostic objectivé des attentes des habitants et une boîte à outils pour adapter leurs priorités; qu'il s'agisse d'élargir les horaires périscolaires, de développer des solutions de mobilité, de mutualiser des équipements ou d'améliorer l'accessibilité des services.

Au-delà de l'appui technique, cette démarche renforce la crédibilité des élus ruraux dans leur dialogue avec l'État, les intercommunalités et la population. Elle valorise leur capacité d'innovation, leur donne des arguments solides pour justifier leurs choix, et inscrit leurs communes dans une réflexion nationale et européenne sur les « inégalités temporelles ».

Ainsi, l'association AMRF/Tempo Territorial dépasse le cadre d'une enquête : elle offre aux élus une ressource politique et stratégique, à la fois pour améliorer concrètement la qualité de

vie des habitants et pour démontrer, dans la perspective électorale, que la ruralité sait anticiper, innover et s'affirmer comme actrice à part entière de la modernité territoriale.

### **Quelques Points clés à retenir:**

<b>Horaires scolaires &amp; périscolaires :</b>	élargir les accueils matin/soir pour aider les familles.
<b>Locaux inoccupés :</b>	ouvrir écoles, salles et médiathèques en journée (assos, seniors, ateliers).
<b>Mobilité :</b>	développer le transport à la demande, le covoiturage, navettes communales.
<b>Seniors :</b>	proposer activités le matin et solutions de transport solidaire.
<b>Services municipaux :</b>	adapter les horaires de mairie (un soir, un samedi matin).
<b>Réunions d'élus :</b>	horaires compatibles (après 18h30, visio, délégations).
<b>Outil clé :</b>	créer un <b>“agenda local du temps”</b> pour coordonner tout ça simplement.

## **I) Temps de vie, services : attentes, pratiques et perspectives en milieu rural**

### **I.1) Rythmes scolaires - Attentes majeures des familles et personnels scolaires**

Les réponses font apparaître une diversité d'attentes, mais certaines thématiques reviennent avec une fréquence notable :

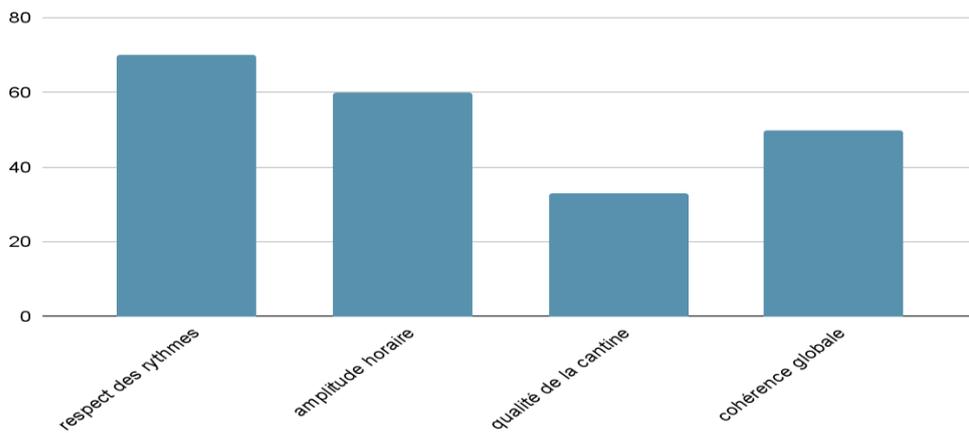
- Respect des rythmes des enfants (mentionné dans près de 70 % des réponses) : temps de repos adaptés, aménagement des après-midis, siestes échelonnées, réduction de la fatigue.
- Qualité alimentaire (« bien manger ») associée à un temps de repas convivial, citée par environ un tiers des communes.
- Amplitude horaire étendue : accueil tôt le matin (dès 7 h) et tard le soir (jusqu'à 19 h), citée par près de 60 % des répondants.
- Cohérence entre temps scolaire, périscolaire et familial : volonté d'une prise en charge globale et fluide, exprimée dans plus d'une commune sur deux.
- Services de garderie souples et accessibles : souvent priorisés dans les zones rurales pour pallier les distances et l'absence de transports collectifs adaptés.

Constats croisés avec d'autres volets

- Les attentes en matière de garderie et d'horaires rejoignent les besoins exprimés par les actifs (I°3) et par les personnes âgées (I°2) en termes d'adaptation des services aux contraintes de vie.
- Les zones rurales cumulent un déficit de coordination temporelle et de services, accentuant les inégalités d'accès pour les familles les plus contraintes.
- La question de la pause méridienne (durée, organisation, qualité alimentaire) est un point transversal qui réapparaît dans les réponses sur l'occupation des locaux scolaires et la restauration.

Synthèse chiffrée indicative (% des réponses)

- 70 % : respect des rythmes des enfants
- 60 % : amplitude horaire large (7 h - 19 h)
- 33 % : qualité de la cantine et organisation du repas
- 50 % : cohérence globale scolaire/périscolaire/familial



- À Chimilin (Isère, 1 435 hab.) : « *Nous avons ouvert la mairie le samedi matin une fois par mois, car beaucoup d'habitants travaillent loin et ne peuvent pas venir en semaine.* »
- À Lantriac (Haute-Loire, 1 997 hab.) : « *La visioconférence nous a permis d'inclure les élus qui n'avaient pas la possibilité de se déplacer en semaine.* »

## I.2) Actions mises en place pour les rythmes des enfants

Les actions déclarées sont majoritairement pragmatiques et concrètes, avec une forte orientation vers l'accueil périscolaire et l'adaptation des temps de repas :

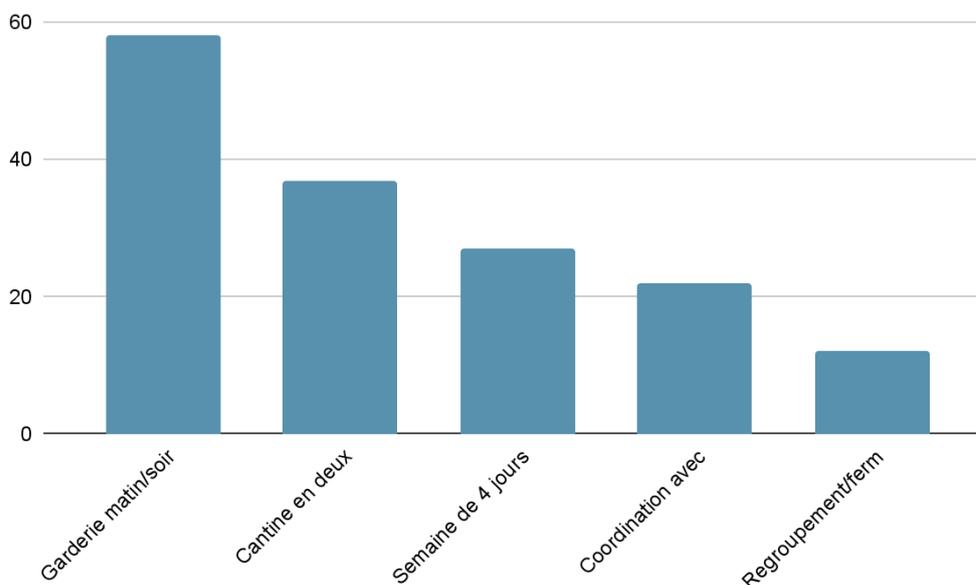
- Création ou extension de garderies : mise en place dès 7 h – 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h – 18 h 30 le soir (mentionné par 58 % des communes).
- Adaptation des services de cantine : organisation en deux services pour réduire les files d'attente et fluidifier la pause méridienne (37 % des communes).
- Réaménagement de la semaine scolaire : passage à 4 jours ou maintien modulé, siestes échelonnées selon l'âge, activités allégées l'après-midi (27 % des communes).
- Coordination avec les familles : réunions ou échanges réguliers pour ajuster les horaires et modes de prise en charge (22 % des communes).
- Transferts ou mutualisation intercommunale : regroupements scolaires, partage de personnel ou de locaux, parfois associés à la fermeture d'écoles (12 % des communes).

### Constats transversaux

- Les communes rurales dépendent davantage des regroupements intercommunaux pour garantir la continuité éducative et périscolaire.
- Les adaptations d'horaires sont souvent liées à des contraintes budgétaires et à la disponibilité des personnels.
- Certaines initiatives (cantine en deux services, siestes décalées) ont un impact positif sur le bien-être et la concentration des enfants, mais restent minoritaires.

## Synthèse chiffrée indicative ( % des réponses)

- Garderie matin/soir élargie : 58 %
- Cantine en deux services : 37 %
- Semaine de 4 jours ou aménagement : 27 %
- Coordination avec familles : 22 %
- Regroupement/fermeture école : 12 %



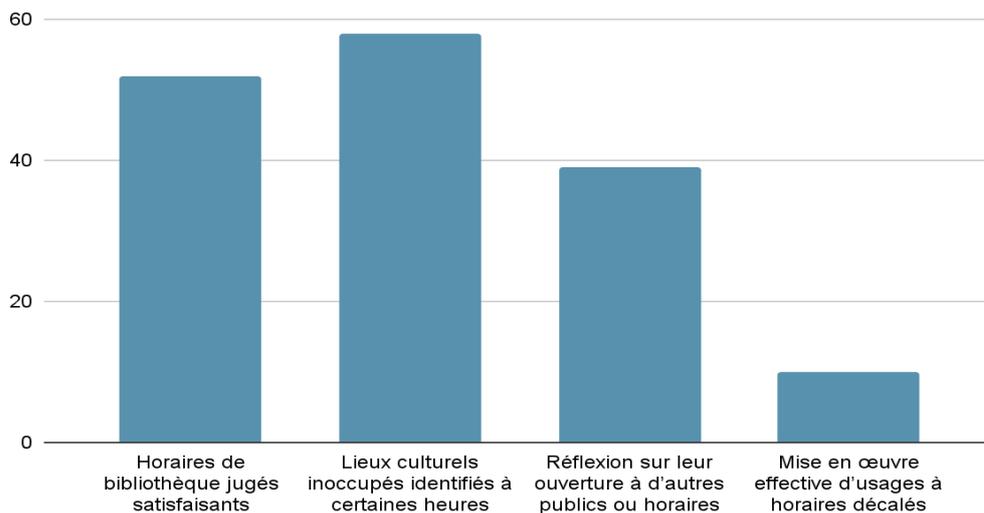
- À Queyrac (Gironde, 1 364 hab.) : « *Nous avons décalé notre marché hebdomadaire en fin de journée pour que les actifs puissent y participer.* »
- À Saône-et-Loire (71), une élue : « *Nous avons mis en place un calendrier partagé pour éviter que les associations et la mairie n'organisent leurs événements en même temps.* »

### **I.3) Structures culturelles et horaires :**

*NB : de nombreuses communes, ne disposent pas de tels équipements sur leur territoire.*

#### Constats chiffrés

- Horaires de bibliothèque jugés satisfaisants : 52 % des communes.
- Lieux culturels inoccupés identifiés à certaines heures : 58 % des communes.
- Réflexion sur leur ouverture à d'autres publics ou horaires : 39 % des communes.
- Mise en œuvre effective d'usages à horaires décalés : moins de 10 % des communes.



Si la majorité des répondants considère que les horaires de bibliothèque sont adaptés, plus d'une commune sur deux reconnaît que certains lieux culturels (salles communales, médiathèques, équipements scolaires) sont inoccupés à certaines plages horaires. Pourtant, la réflexion sur leur ouverture à d'autres publics ou à des horaires élargis reste minoritaire, et les actions concrètes sont marginales.

#### **Les freins identifiés sont principalement :**

- Absence de projet structuré ou de vision stratégique sur l'usage des espaces.
- Manque de coordination intercommunale, limitant les mutualisations possibles.
- Contraintes budgétaires et humaines, bien que celles-ci soient rarement citées comme blocage principal.

#### **I-4 Enjeux et perspectives sur cette offre culturelle**

La sous-utilisation de telles structures semble davantage liée à un déficit de portage politique et d'anticipation qu'à des obstacles matériels. L'optimisation de ces espaces pourrait contribuer à :

- Renforcer la vie culturelle et sociale locale.
- Soutenir l'engagement associatif et citoyen.
- Diversifier l'offre culturelle en dehors des horaires standards.

Quelques exemples de problématiques identifiées :

- Les Communes rurales de moins de 1 000 hab. (ex. Parassy – Cher, 415 hab. ; Lavacquerie – Oise, 186 hab.) : absence de services périscolaires élargis ; familles contraintes de s'organiser individuellement, accentuant les inégalités.
- Les Communes de taille moyenne (1 000 à 2 000 hab.) (ex. Douchy-Montcorbon – Loiret, 1 373 hab. ; Queyrac – Gironde, 1 364 hab.) : présence d'activités périscolaires mais horaires peu adaptés aux actifs (fermeture trop tôt le soir).

- Les Transports scolaires : plusieurs réponses font état de trajets de plus d'une heure, ressentis comme une perte de temps et une fatigue quotidienne pour les élèves et leurs familles.
- Enseignants : signalent une difficulté à articuler réunions pédagogiques et vie personnelle, notamment dans les petites communes où les temps collectifs sont souvent placés le soir.

Communes rurales de faible densité, où les services (périscolaire, transport, activités culturelles) sont soit inexistantes, soit trop rigides. Il est possible d'observer une forte hétérogénéité des attentes : familles demandent de l'élargissement des temps d'accueil, personnels scolaires demandent de la réduction ou une meilleure organisation de leur temps de travail. Sentiment partagé d'un décalage entre les besoins réels et l'offre existante, accentué par la dispersion géographique et le manque de coordination intercommunale.

### **I-5 Quand les temps de l'école se heurtent aux temps des familles et des personnels :**

- Temps de garde vs temps de travail : les familles veulent un élargissement (matin plus tôt, soir plus tard), tandis que les personnels soulignent l'impossibilité d'assumer sans moyens supplémentaires.
- Temps de transport vs temps d'apprentissage : trajets longs qui réduisent la disponibilité cognitive des élèves et accentuent la fatigue ; familles et enseignants convergent sur ce problème.
- Temps institutionnels vs temps personnels : surcharge des réunions et obligations administratives pour les enseignants, vécues comme une emprise sur leur vie personnelle.
- Inégalités sociales et territoriales : certaines familles peuvent compenser par des ressources privées (nounou, véhicule personnel), d'autres subissent pleinement les rigidités du système.

#### **→Enjeux et pistes d'action**

- Adapter les horaires périscolaires : mise en place de gardes fractionnées (ex. accueil 7h–8h, 17h–19h), adaptées aux familles à horaires atypiques.
- Réduire la fatigue liée aux transports : réfléchir à des pôles scolaires de proximité, ou à un réajustement des circuits en limitant les trajets > 45 min.
- Rééquilibrer le temps des enseignants : programmer les réunions dans le temps scolaire ou les regrouper sur des demi-journées banalisées.
- Agenda local du temps scolaire et familial : outil partagé commune–école–parents pour anticiper l'organisation annuelle (jours banalisés, horaires de rentrée/sortie, activités culturelles).
- Soutien institutionnel : DETR, CAF, collectivités départementales peuvent financer des horaires élargis d'ALSH ou de périscolaire, sous condition de projet structuré.

- À Parassy (Cher, 415 hab.) : « *Nous avons organisé un transport à la demande pour accompagner les habitants aux rendez-vous médicaux à la ville voisine.* »
- À Lavacquerie (Oise, 186 hab.) : « *Les habitants s'entraident : un voisin prend la voiture pour plusieurs familles lorsqu'il faut aller à la sous-préfecture.* »
- À Lantriac (Haute-Loire) : « *Nous avons lancé un atelier intergénérationnel dans l'école, le mercredi matin, pour réunir les aînés et les enfants autour d'activités manuelles.* »

## I.6) Équipements sportifs :

**NB :** de nombreuses communes ne disposent pas de telles structures sur leur territoire

- Dans les communes rurales de petite taille (souvent < 1 500 hab.), l'offre se limite fréquemment à des équipements de base (terrain de foot, salle polyvalente), avec peu ou pas de gymnase dédié. Les créneaux sont concentrés en soirée et le week-end (associations, scolaires), laissant des plages diurnes peu utilisées.
- L'amplitude horaire est contrainte par la gestion bénévole et l'absence de gardiennage, ce qui réduit l'ouverture « hors pics » (matinées, début d'après-midi).
- Les mutualisations intercommunales existent mais restent peu formalisées ; les conventions d'usage partagé sont rarement adossées à un « agenda local du temps », d'où des conflits de créneaux récurrents et des périodes creuses non valorisées.

Quelques exemples illustratifs :

- Lignières-Ambleville (Charente, 727 hab.) : pas de gymnase, piscine saisonnière uniquement, typologie « absence d'équipement structurant ».
- Grane (Drôme, 629 hab.) : uniquement un terrain de foot, pratique sportive possible mais offre peu diversifiée.
- Queyrac (Gironde, 1 364 hab.) : salle mise à disposition gratuitement pour gymnastique, pilates, yoga (dont créneaux « seniors »), bonne pratique d'ouverture contrôlée.; « *Nous prêtons gratuitement notre salle pour des cours de yoga et de gym douce le matin, surtout pour les seniors.* »
- Ebbilinghem (Nord, 668 hab.) : commune signalant l'absence de gymnase ; mobilisation d'espaces polyvalents. « *Nous n'avons pas de gymnase, nous faisons avec des terrains et des salles polyvalentes.* »
- Chimilin (Isère, 1 435 hab.) : salles de conseil/fêtes bien utilisées « dans l'ensemble », mais des moments creux subsistent. « *Les créneaux du soir sont saturés par les associations, mais en journée les salles restent vides.* »

→Les caractéristiques des communes les plus citées :

- < 1 500 hab.,
- gestion associative, absence de personnel dédié à l'équipement, forte saisonnalité/soirées saturées,
- journées creuses,
- faible outillage de planification (pas d'agenda partagé des usages).

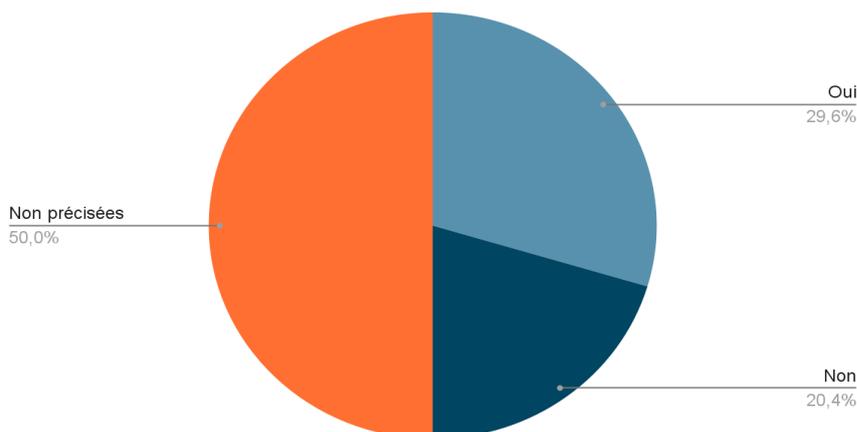
→Enjeux et pistes d'action pour les équipements sportifs

- Contrats d'usage partagé (commune/asso/écoles/EPCI) précisant créneaux, responsabilités et clés d'accès ; ouverture matinées pour publics spécifiques (seniors, rééducation, sport santé).
- Couplage scolaire–associatif : réserver des créneaux « pédagogie-sport » sur temps méridien/cycle 3 ; basculer certains entraînements jeunes en fin d'après-midi pour dégager des soirées.
- Gardiennage « à la demande » (astreintes mutualisées intercommunales) pour élargir ponctuellement l'amplitude (stages, tournois).
- Petits aménagements à fort effet : marquages multi-sports, rangements modulaires, éclairage programmable, badges d'accès tracés.
- Financement : mobiliser DETR/DSIL/ANS (petit matériel, vestiaires, éclairage LED), et formaliser des conventions intercommunales pour sécuriser les élargissements d'horaires.

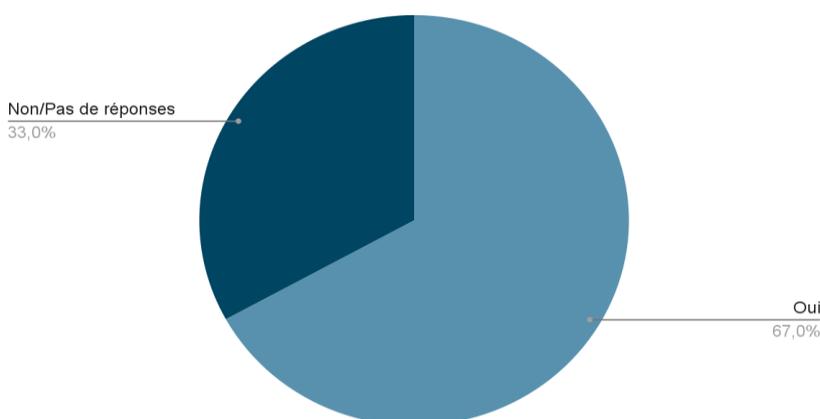
→Ce que disent les réponses liées au taux d'occupation des équipements sportifs

- Équipements scolaires inoccupés à certaines heures : 29,6 % (48/162) de « oui » ; 20,4 % de « non » ; 50 % de réponses non précisées.
- Lieux culturels inoccupés : 67 % (122/182) de « oui ».
- Peu de réflexions/projets d'ouverture à d'autres publics ou à des horaires décalés ; les freins majeurs sont moins matériels que organisationnels : absence de projet structuré, coordination intercommunale faible, portage politique insuffisant.
- Lantriac (Haute-Loire, 1 997 hab.) : « *La médiathèque est ouverte surtout le soir, mais les retraités ne viennent pas à ces heures-là.* »
- Combas (Gard, 731 hab.) : « *Notre salle culturelle n'est utilisée que le week-end, elle reste vide toute la semaine.* »
- Saône-et-Loire (71) : « *Les locaux scolaires pourraient être ouverts aux associations le mercredi matin, mais il faut une convention claire.* »

## Équipements scolaires inoccupés à certaines heures

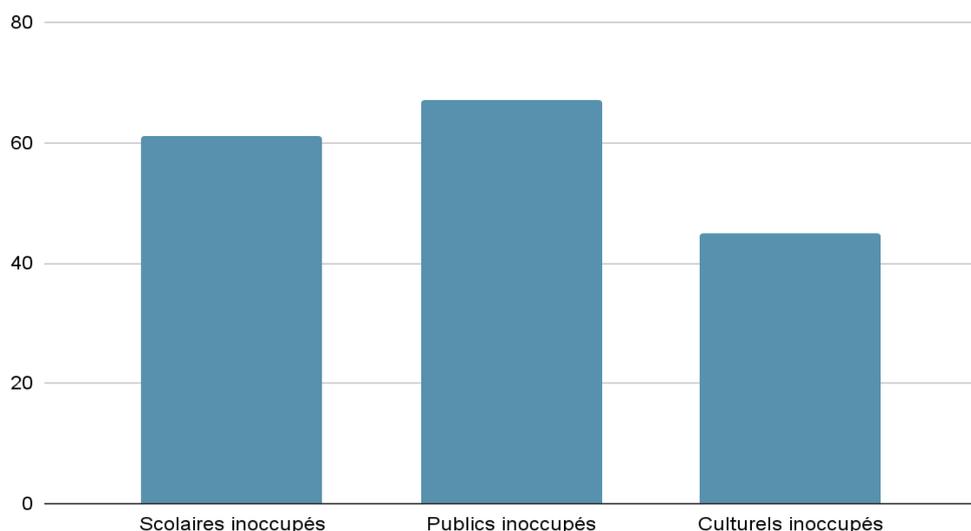


## Lieux culturels inoccupés



- Les réponses « oui/non » mieux renseignées conduisent à des ordres de grandeur plus élevés côté « scolaires/publics » :
  - Scolaires inoccupés : ~61 % de « oui » (n≈192 « oui/non » renseignés).
  - Publics inoccupés : ~67 % de « oui » (n≈87).
  - Culturels inoccupés : ~45 % de « oui » (n≈179).
- Lecture cohérente des deux sources : indépendamment du taux exact, un gisement d'usages est bien identifié sur plusieurs plages horaires, surtout en journée (scolaires) et en inter-pics (culturels/publics).
- Exemples  
Scolaires inoccupés – diversité territoriale : Rocheville (Manche, 719 hab.), Lavacquerie (Oise, 186 hab.), Parassy (Cher, 415 hab.), Douchy-Montcorbon (Loiret, 1 373 hab.), Veuvev-sur-Ouche (Côte-d'Or, 217 hab.).  
Culturels inoccupés : La Feuillade (Dordogne, 818 hab.), Tuffalun (Maine-et-Loire, 1 779 hab.), Lantriac (Haute-Loire, 1 997 hab.), Vélet (Haute-Saône, 387 hab.), Combas (Gard, 731 hab.).  
Points communs : petites/moyennes communes, équipements polyvalents,

gestion par bénévoles, horaires figés sur les temps « sociaux » (soirées/week-end), journées creuses.



### I.7) Enjeux et pistes pour une meilleure ouverture temporelle des lieux inoccupés

- Plan d'occupation croisée (écoles ↔ asso ↔ CCAS) : ateliers intergénérationnels en matinée (médiathèque/salle classe), salle de motricité ouverte encadrée (0-6 ans), coworking « calme » en horaires scolaires.
- Horaires différenciés culture : médiathèque tôt matin (seniors) / début de soirée (actifs/ados) ; portage à domicile planifié.
- Outils : agenda local du temps (planning partagé public en ligne), charte d'usage, badges/assurances, « référent des temps » communal ou interco.
- Clé de réussite : passer d'une gestion « au cas par cas » à un portage politique (délibération + conventions), pour sécuriser l'ouverture et mutualiser les coûts (ménage, énergie, encadrement).
- En Saône-et-Loire (71) : « *Nous avons envie d'aller plus loin avec un véritable "agenda des usages" pour coordonner nos services et mieux anticiper les besoins.* »
- À Queyrac (Gironde) : « *Nous avons pris conscience que le temps est une ressource comme les autres, à gérer collectivement.* »

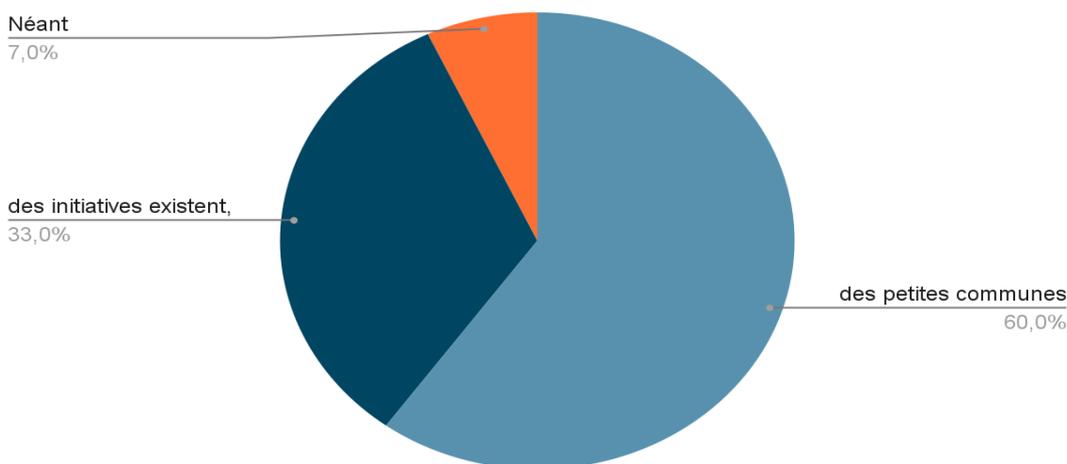
## II) Mobilité en ruralité : deux visages selon la taille des communes

II.1) Dans les petites communes : une mobilité « de survie » fondée sur la proximité

Les communes de moins de 280 habitants (quartile inférieur) révèlent un rapport à la mobilité marqué par l'isolement et la débrouille locale :

- Une offre quasi inexistante : 60 % des petites communes déclarent ne disposer d'aucune innovation en matière de mobilité. Là où des initiatives existent (33 %), elles relèvent d'actions ponctuelles : covoiturage spontané entre voisins, transport à la demande à faible fréquence, voiture en autopartage, ou permanences France Services intégrant une fonction de relais.
- Des problèmes dispersés et éclatés : les élus mentionnent des freins variés mais fragmentés : absence de ramassage scolaire adapté, tarifs de transport jugés inéquitables selon les intercommunalités, zones de montagne rendant l'accès difficile, fréquence insuffisante des dessertes. Plusieurs réponses indiquent "aucun problème", ce qui peut traduire à la fois une résignation ou un recours exclusif à la voiture individuelle.
- Un enjeu majeur : la mobilité des aînés. Plusieurs communes signalent les difficultés particulières pour les personnes âgées, qui cumulent dépendance et isolement.

Dans les petites communes : une mobilité « de survie » fondée sur la proximité



Lavacquerie (Oise, 186 hab.) : « Nous n'avons aucun transport collectif. Ici, soit vous avez une voiture, soit vous restez bloqué. »

Parassy (Cher, 415 hab.) : « Nous avons mis en place un transport à la demande pour les rendez-vous médicaux, sinon certains habitants ne pouvaient pas se soigner. »

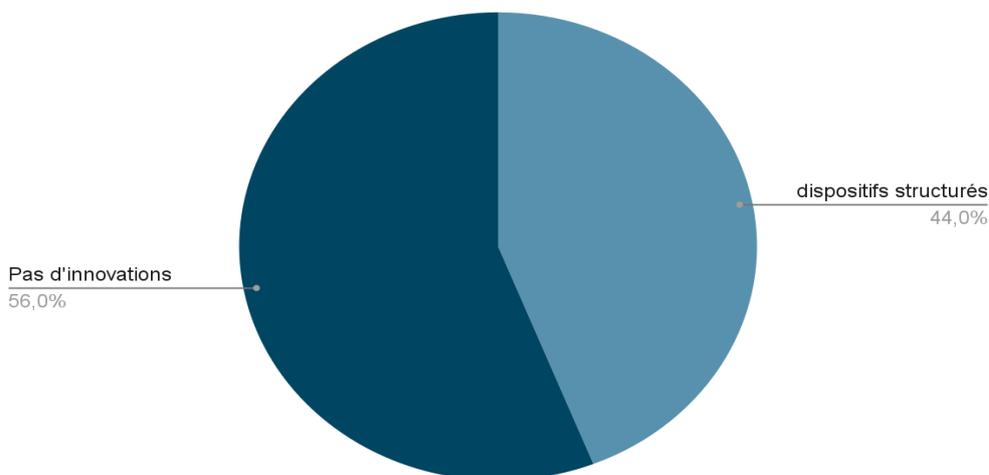
Queyrac (Gironde, 1 364 hab.) : « Une navette intercommunale fonctionne, mais seulement deux fois par semaine. C'est trop peu pour les jeunes et les actifs. »

## II.2) Dans les communes plus importantes : une mobilité « à réguler » entre flux et conflits d'usage

Les communes de plus de 850 habitants (quartile supérieur) présentent un tout autre profil, davantage tourné vers l'organisation des flux existants :

- Un niveau d'innovation supérieur : 44 % des grandes communes déclarent des dispositifs structurés de mobilité. On observe des solutions plus diversifiées : lignes de car, transport à la demande intercommunal, aires de covoiturage, applications numériques, aménagements piétons ou cyclables, voire transports associatifs portés par des bénévoles.
- Des problèmes liés à la densité : stationnement anarchique, congestion aux abords des écoles (jusqu'à 12 bus et de nombreux véhicules de parents concentrés sur 30 minutes), incivilités d'usagers, circulation accrue de poids lourds en centre-bourg.
- La question des transports collectifs : malgré une offre plus visible que dans les petites communes, les élus dénoncent son inadéquation : horaires inadaptés aux actifs, passages trop rares, dépendance à la Région (compétence transport), manque de financement pour densifier l'offre.

Dans les grandes communes : une mobilité « à réguler »



## II.3 ) Deux réalités temporelles : fracture entre « accès minimal » et « régulation des flux »

La comparaison met en évidence une fracture temporelle et spatiale :

- Dans les petites communes, la mobilité conditionne l'accès aux services essentiels et repose sur l'entraide locale. Les initiatives innovantes, bien que présentes, sont fragiles car isolées et peu mutualisées.

- Dans les grandes communes, les infrastructures existent mais peinent à absorber la demande. Les élus se confrontent à des problèmes de planification, de financement et de gouvernance (compétence régionale, coordination intercommunale).

#### → Constat général

- La mobilité en milieu rural reste marquée par une forte dépendance à la voiture individuelle.
- Mais les réponses du questionnaire (annexe + tableau Excel) révèlent deux visages distincts :
  - Dans les petites communes (< 1 000 hab.) : l'offre de transport collectif est quasi inexistante, les habitants dépendent de solutions individuelles (voiture, entraide familiale, covoiturage informel).
  - Dans les communes de taille moyenne (1 000–2 000 hab. et plus) : certains dispositifs collectifs émergent (transport à la demande, navettes scolaires élargies, associations de mobilité), souvent à l'échelle intercommunale.

#### → Dans les petites communes rurales (< 1 000 hab.)

- Parassy (Cher, 415 hab.) : isolement marqué ; certains habitants organisent du covoiturage informel pour aller aux marchés ou chez le médecin. Pas de dispositif institutionnalisé, mais des réseaux d'entraide locale existent via les associations de seniors.
- Lavacquerie (Oise, 186 hab.) : absence de service public de transport, mais la mairie met ponctuellement à disposition le minibus communal pour les sorties seniors ou pour rejoindre une gare.
- Associations locales (type ADMR, Croix-Rouge, Familles Rurales) : assurent des transports solidaires pour les personnes âgées (ex. conduite aux rendez-vous médicaux, courses), souvent gérés par des bénévoles.

#### → Dans les communes de taille moyenne (1 000–2 000 hab. et plus)

- Queyrac (Gironde, 1 364 hab.) : intégrée à un dispositif intercommunal de transport à la demande (TAD), accessible par réservation la veille. Permet de rejoindre le centre de Lesparre ou la gare SNCF.
- Lantriac (Haute-Loire, 1 997 hab.) : participation à un projet régional de navette intercommunale reliant les bourgs-centres aux équipements de santé et culturels.
- Chimilin (Isère, 1 435 hab.) : expérimentation d'une navette municipale pour les mercredis après-midi, afin de relier les jeunes aux équipements sportifs du secteur.
- Syndicats mixtes départementaux de mobilité (ex. Saône-et-Loire, Ardèche, Haute-Loire) : mettent en place des plateformes de réservation TAD avec horaires fixes (ex. 2 passages matin et soir vers les villes-centres).

## →Caractéristiques des acteurs mobilisés

- Les communes rurales isolées : solutions ponctuelles, souvent basées sur l'entraide et le bénévolat.
- Les communes de taille moyenne et les intercommunalités : portage de services structurés (TAD, navettes, conventions avec transporteurs locaux).
- Le secteur associatif : maillon essentiel, notamment pour les seniors et publics vulnérables, avec des dispositifs souples mais précaires (dépendance au bénévolat et subventions).
- Les départements et régions : soutien financier et organisationnel aux plateformes TAD et aux expérimentations locales.

## →Tensions majeures

- Petites communes : absence de service structuré, dépendance quasi totale à la voiture individuelle → creuse les inégalités d'accès.
- Communes moyennes : premières initiatives (TAD, navettes), mais contraintes financières fortes et horaires encore limités.
- Acteurs bénévoles : rôle central mais fragile ; risque d'essoufflement sans soutien public.
- Coordination inter-échelles : manque de lisibilité entre dispositifs communaux, intercommunaux, départementaux, qui crée une fragmentation de l'offre.

## →Enjeux et perspectives

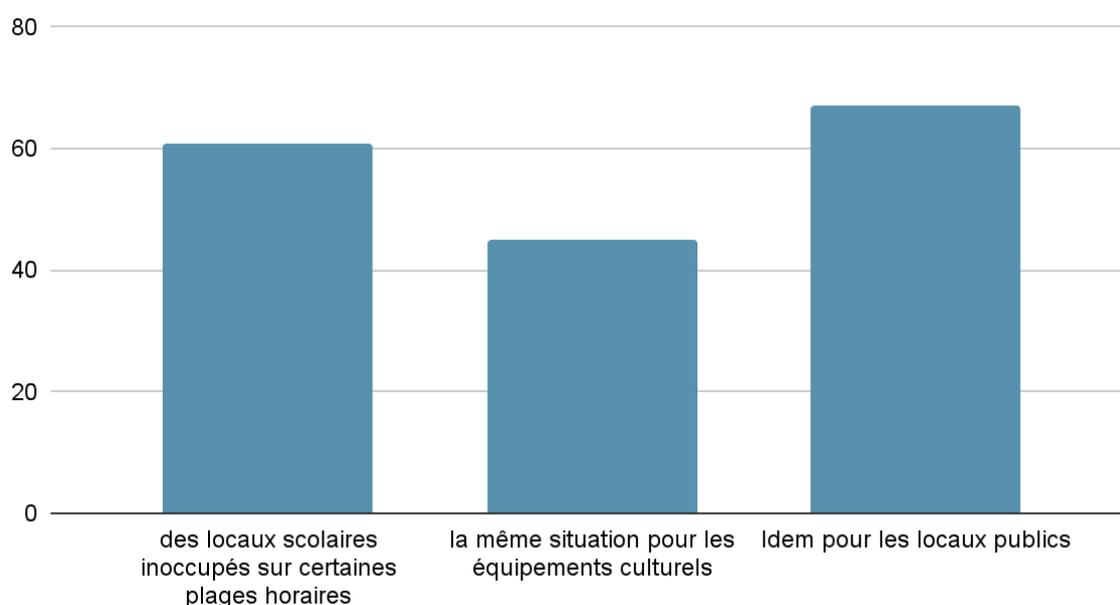
- Consolider le transport à la demande : le généraliser sur des zones plus larges, avec réservation simplifiée (plateforme numérique + numéro vert).
- Valoriser les transports solidaires associatifs : contractualiser avec les communes/EPCI pour sécuriser leur financement.
- Expérimenter des "*navettes intergénérationnelles*" : lier trajets scolaires et trajets seniors pour optimiser les circuits.
- Mettre en place des "*plans locaux de mobilité rurale*" à l'échelle intercommunale, intégrant tous les acteurs (commune, asso, département, habitants).

### III) Les temps des Personnes Âgées :

- Les réponses font apparaître une fragilité spécifique des personnes âgées dans l'accès aux services : horaires des guichets municipaux, des cabinets médicaux ou des commerces parfois en décalage avec leurs habitudes de vie (plutôt tôt le matin, rarement en soirée).
- Les mairies signalent que les déplacements constituent une contrainte forte : transports collectifs rares, surtout en zones rurales, et dépendance à des tiers (famille, voisins, bénévoles).
- Certains maires mettent en avant un isolement social croissant des aînés, particulièrement accentué depuis la crise sanitaire, faute de lieux ouverts à des horaires adaptés.
- Les horaires des services publics ou associatifs ne prennent pas toujours en compte ces besoins spécifiques : médiathèques et salles culturelles ouvertes en fin de journée, alors que les seniors privilégient la matinée.
- L'idée d'une "offre temporelle différenciée" émerge : ouvrir tôt, organiser des créneaux spécifiques (ateliers bien-être, sport doux, lecture, aide numérique) pendant les heures creuses.

Les réponses confirment l'ampleur des contraintes temporelles vécues en milieu rural : 61 % des répondants signalent des locaux scolaires inoccupés sur certaines plages horaires, 45 % évoquent la même situation pour les équipements culturels, et 67 % pour les locaux publics.

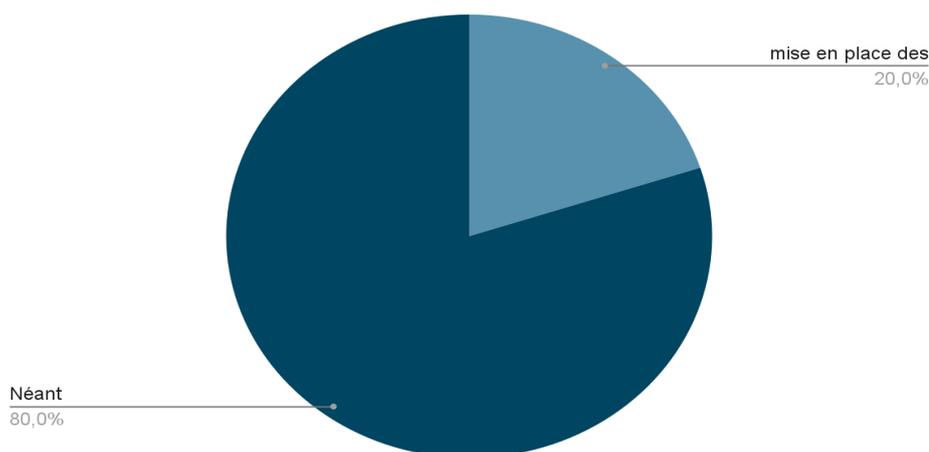
#### **Réhabilitation des locaux inoccupés pour les personnes âgées/ constat de locaux inoccupés susceptibles d'être réutilisés:**



Concernant la mobilité, près de 70 % des communes de moins de 1 000 habitants indiquent ne disposer d'aucune offre structurée de transport collectif, contre seulement 35 % des communes de plus de 2 000 habitants, où apparaissent des solutions de type navette ou transport à la demande.

Enfin, s'agissant de la population, près d'un tiers des maires déclarent que les contraintes temporelles constituent un frein réel à l'engagement, et plus de 20 % affirment avoir déjà mis en place des actions concrètes (horaires adaptés, organisation de services, ouverture élargie des mairies).

#### Mise en place d'actions concrètes



#### Des exemples de lieux et activités adaptés pour les personnes âgées

- Queyrac (Gironde, 1 364 hab.) : la salle communale accueille du yoga, pilates, gymnastique douce, activités ciblant explicitement les seniors sur des créneaux matinaux. « *Nous proposons du pilates et de la gymnastique douce le matin pour nos aînés, c'est le créneau qu'ils préfèrent.* »
- Lantriac (Haute-Loire, 1 997 hab.) : médiathèque ouverte mais surtout fréquentée en soirée ; les élus notent que les seniors viennent peu, les horaires n'étant pas adaptés. « *Les seniors demandent des activités en matinée, mais la plupart de nos services sont prévus le soir.* »
- Rocheville (Manche, 719 hab.) et Lavacquerie (Oise, 186 hab.) : les écoles disposent de locaux inoccupés en journée qui pourraient accueillir des ateliers intergénérationnels ou des activités pour personnes âgées.
- Combas (Gard, 731 hab.) : lieux culturels sous-utilisés en journée, alors que la commune accueille une proportion élevée de retraités.
- Parassy (Cher) : « *Le transport à la demande est vital pour nos personnes âgées, sinon elles ne sortent pas du village.* »

→Les communes concernées

- Communes de petite taille (< 2 000 hab.), marquées par une forte proportion de retraités.
- Infrastructures présentes mais horaires figés (soirées/week-ends), peu compatibles avec les besoins des personnes âgées.
- Dépendance au bénévolat (associations seniors, clubs du 3e âge), mais sans coordination avec la commune sur la gestion des temps.
- Déplacements limités : absence de transports collectifs réguliers, rendant crucial l'usage d'équipements de proximité dans le village même.

### **Pistes d'action / personnes âgées**

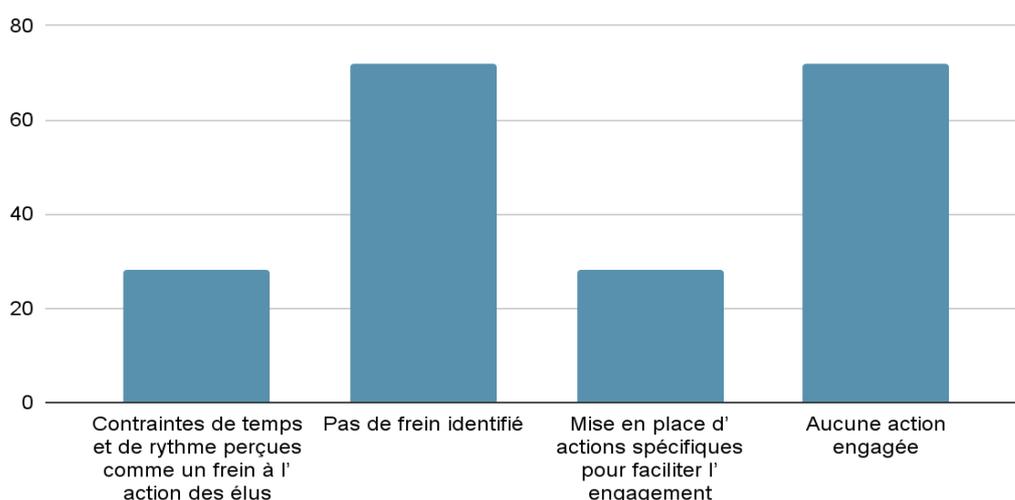
- Adapter les horaires d'ouverture : médiathèques ouvertes tôt le matin 1 à 2 jours/semaine ; gymnases accessibles pour « sport santé » avant midi.
- Mutualiser les lieux : salles scolaires inoccupées le matin → ateliers mémoire, numérique, prévention santé ; salles culturelles → ciné-club ou lecture en journée.
- Développer le transport à la demande (TAD) : faciliter l'accès aux rendez-vous médicaux, aux marchés hebdomadaires, aux ateliers seniors.
- Créer un agenda intergénérationnel : rencontres jeunes–seniors (aide aux devoirs ↔ transmission de savoirs artisanaux), temps de repas partagés (cantine scolaire ouverte ponctuellement aux retraités).
- Soutien institutionnel :
  - Mobiliser les financements Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CD), MSA, ARS.
  - Inscrire ces actions dans un “agenda local du temps” pour sécuriser les usages et assurer une cohérence intercommunale.

## IV- Freins à l'engagement des élus quant aux questions temporelles sur leurs communes

Quelques chiffres issus des réponses

- Contraintes de temps et de rythme perçues comme un frein à l'action des élus : 28 % des communes (12 sur 43 répondantes).
- Pas de frein identifié : 72 % des communes.
- Mise en place d'actions spécifiques pour faciliter l'engagement : 28 % des communes.
- Aucune action engagée : 72 % des communes.

### Freins à l'engagement des élus



Près d'une commune sur trois reconnaît que les contraintes temporelles freinent l'action publique locale, notamment en soirée et le week-end. Les solutions mises en place restent ponctuelles et peu coordonnées :

- Organisation de réunions en soirée ou sur des créneaux élargis (7 %).
- Adaptation individuelle des missions ou des horaires (7 %).
- Ajustement ponctuel de l'agenda municipal pour concilier obligations professionnelles et mandats (5 %).

Peu de démarches relèvent d'une stratégie structurée ou d'un cadre intercommunal. L'absence de planification globale contribue à maintenir la pression sur les élus, souvent bénévoles, qui doivent concilier vie personnelle, professionnelle et engagement public.

### Enjeux et perspectives

La question du temps des élus demeure un angle mort des politiques locales :

- Les initiatives existantes sont isolées et reposent sur la bonne volonté.
- Un outillage collectif (agenda partagé, planification anticipée, mutualisation intercommunale) pourrait fluidifier l'organisation et réduire les tensions temporelles.

L'optimisation des lieux publics inoccupés ou l'ajustement plus souple des horaires de réunion constituent des pistes peu explorées, mais à fort potentiel pour favoriser l'engagement durable.

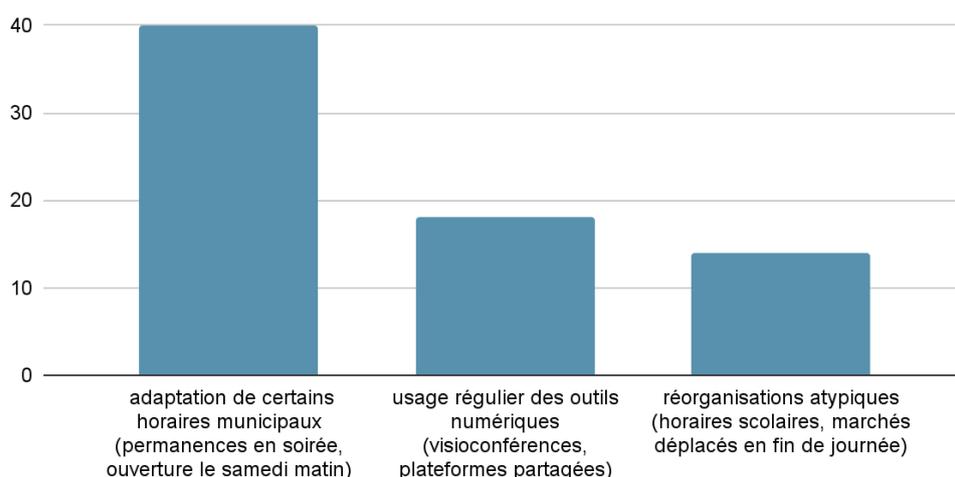
## V) Le temps, levier stratégique et champ d'innovation en milieu rural

### V.1) Gestion du temps dans l'action communale

L'enquête met en évidence que la prise en compte du temps par les communes demeure souvent ponctuelle et réactive. Certaines collectivités adaptent leurs horaires d'accueil ou de réunion (permanences en soirée, ouverture le samedi matin), recourent au numérique (visioconférences, échanges dématérialisés), ou intègrent partiellement les enjeux démographiques et climatiques dans leurs décisions. Cependant, ces démarches restent limitées par un manque de structuration, un déficit de moyens humains et financiers, et des inégalités entre territoires. L'absence d'outils partagés renforce les écarts entre communes déjà organisées et celles plus fragiles.

Près de 40 % des communes répondantes déclarent avoir déjà adapté certains horaires municipaux (permanences en soirée, ouverture le samedi matin), tandis que seulement 18 % mentionnent l'usage régulier des outils numériques (visioconférences, plateformes partagées). Les innovations plus audacieuses restent minoritaires : 14 % des communes indiquent avoir expérimenté des réorganisations atypiques (horaires scolaires, marchés déplacés en fin de journée), et 12 % évoquent la mise en place de dispositifs de transport à la demande ciblés.

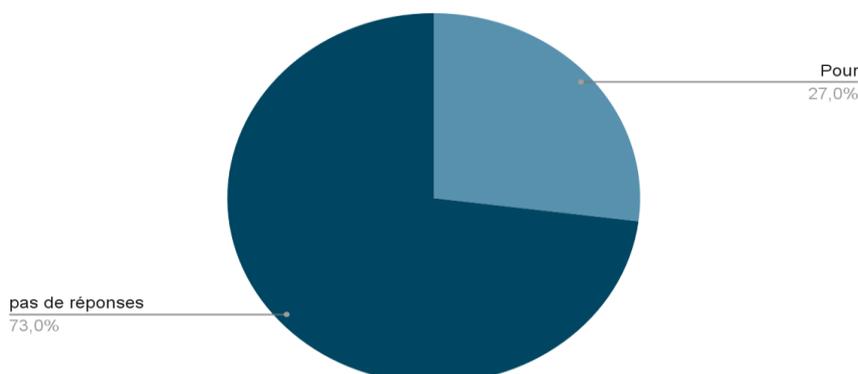
#### Gestion du temps dans l'action communale



Enfin, un peu plus d'un quart des maires (27 %) expriment explicitement le souhait de créer un « agenda local du temps » ou un plan d'organisation plus structuré, confirmant que la culture

du temps reste encore en construction mais constitue un axe stratégique émergent en milieu rural.

« Agenda local du temps » ou un plan d'organisation plus structuré



- Chimilin (Isère, 1 435 hab.) : « *Nous avons décidé d'ouvrir la mairie le samedi matin, car beaucoup de nos habitants travaillent loin et ne peuvent pas venir pendant les horaires classiques.* »
- Lantriac (Haute-Loire, 1 997 hab.) : « *La visioconférence a changé notre manière de travailler : des élus peuvent participer sans se déplacer, ce qui nous fait gagner du temps et de la disponibilité.* »

## V.2) Innovations et expérimentations locales

Au-delà des ajustements classiques, plusieurs réponses originales témoignent d'une volonté de « sortir du cadre » :

- Réorganisation atypique des horaires scolaires ou périscolaires,
  - Déplacement d'événements ou de marchés en fin de journée pour les rendre accessibles aux actifs,
  - Création de calendriers partagés interservices,
  - Développement de plateformes numériques locales pour éviter les chevauchements d'agenda.
- Ces initiatives contribuent à fluidifier la vie locale et à renforcer la cohérence entre les différents acteurs.
- Queyrac (Gironde, 1 364 hab.) : « *Nous avons déplacé notre marché hebdomadaire en fin d'après-midi. Cela attire davantage de monde, notamment les actifs qui finissent leur journée.* »
  - Saône-et-Loire (71) : « *Nous avons mis en place un calendrier partagé entre mairie et associations : cela évite de programmer deux événements importants le même jour.* »

### V.3) Des exemples de réponses innovantes face aux tensions temporelles

Certaines communes, malgré des moyens limités, ont imaginé des solutions pragmatiques et solidaires :

- Transport à la demande adapté aux horaires médicaux ou administratifs,
  - Dispositifs de « veille citoyenne » reposant sur l'entraide de voisinage,
  - Actions intergénérationnelles planifiées pour rapprocher jeunes et aînés,
  - Mutualisation des espaces publics selon les usages et les horaires.
- Ces démarches illustrent la capacité d'innovation des territoires ruraux, souvent à petite échelle, mais à fort impact social.

Parassy (Cher, 415 hab.) : « *Le transport à la demande que nous avons mis en place est calé sur les horaires médicaux : il permet à nos habitants isolés de se rendre aux consultations sans dépendre de leur famille.* »

Lavacquerie (Oise, 186 hab.) : « *Ici, la solidarité joue beaucoup : un voisin prend la voiture pour plusieurs familles quand il faut aller à la sous-préfecture.* »

Lantriac (Haute-Loire, 1 997 hab.) : « *Nous avons instauré un atelier intergénérationnel à l'école : les seniors viennent le mercredi matin pour faire des activités avec les enfants.* »

### V.4) Vers une vision stratégique du temps en ruralité

Enfin, l'analyse révèle un double déséquilibre : l'accès restreint aux services publics et l'inadéquation des horaires avec les rythmes des habitants. Certaines communes expriment le souhait d'aller plus loin, en mettant en place :

- un « plan communal du temps » ou un « agenda des usages », adaptés aux réalités locales,
- une véritable prospective temporelle intégrant le temps comme ressource stratégique. L'objectif est d'harmoniser l'offre de services avec les besoins réels, d'optimiser l'usage des infrastructures, et d'anticiper les évolutions démographiques et sociétales (vieillesse, mobilités nouvelles, télétravail). Cette démarche amorce l'émergence d'une culture du temps comme pilier de l'action publique rurale, au même titre que les ressources financières et matérielles.
- Saône-et-Loire (71) : « *Nous travaillons sur l'idée d'un véritable "agenda des usages" : coordonner nos services et anticiper les besoins, comme on le fait déjà pour le budget ou les ressources.* »
- Queyrac (Gironde, 1 364 hab.) : « *On a compris que le temps est une ressource au même titre que les finances ou les équipements. Il faut apprendre à le gérer collectivement.* »

## **VI) De l'utilité du questionnaire pour les maires ruraux pour un changement de pratiques**

### **VI.1) Un outil de diagnostic local et un appui à la décision et à la priorisation**

En répondant au questionnaire, les maires sont amenés à formaliser les difficultés rencontrées dans leur commune (horaires scolaires, accès aux services, mobilité, engagement citoyen). Cette démarche leur permet d'identifier clairement les attentes des habitants, parfois implicites ou non exprimées, de repérer les décalages entre l'offre communale et les besoins réels, et de disposer d'une base de comparaison avec d'autres communes rurales. L'analyse produite à partir des réponses fournit aux élus des indicateurs objectifs qui les aident à arbitrer entre plusieurs projets, ajuster l'organisation des services communaux, préparer des arguments solides pour négocier avec l'intercommunalité, la CAF, la région ou l'État.

### **VI.2) Une valorisation de l'action municipale et une ressource stratégique en perspective électorale**

Le questionnaire permet également aux maires de mettre en avant les initiatives locales, qu'il s'agisse d'innovations périscolaires, de solutions de mobilité ou d'actions pour les aînés. Ces retours positifs constituent des éléments de communication politique à destination des habitants, renforçant la légitimité des élus. Ils peuvent également alimenter un bilan de mandat, valorisant les actions déjà entreprises. Dans un contexte de renouvellement démocratique, le questionnaire devient un outil électoral indirect, en fournissant une matière concrète pour nourrir un programme municipal crédible et ancré dans la réalité des habitants, il démontre que l'élu est à l'écoute et agit dans une logique de prospective, permettant in fine de se positionner comme un maire capable d'anticiper les mutations sociales et territoriales (télétravail, vieillissement, mobilité, rythmes scolaires).

Enfin, au-delà de l'échelle communale, le questionnaire permet aux maires de contribuer à une réflexion nationale portée par l'AMRF et Tempo Territorial. Les résultats agrégés renforcent leur voix collective face aux pouvoirs publics et offrent une légitimité accrue dans les négociations.

### **VI.3) Des pistes d'action concrètes à destination des maires ruraux**

#### **→Élargissement des horaires de garderie et périscolaire**

Les réponses des communes montrent une attente forte des familles pour des accueils élargis, de 7h à 19h, afin de concilier rythmes scolaires et contraintes professionnelles. La mise en place de garderies matinales et vespérales constitue un service essentiel, particulièrement en zone rurale où les temps de trajet s'ajoutent aux obligations familiales. Une mutualisation intercommunale peut permettre d'optimiser les moyens humains et financiers.

### →Usage partagé des locaux scolaires inoccupés

De nombreuses communes signalent des bâtiments scolaires partiellement inutilisés. Leur ouverture à d'autres publics, en dehors du temps scolaire, représente une piste d'optimisation : accueil associatif, activités culturelles, ateliers intergénérationnels. Cette démarche valorise le patrimoine communal tout en renforçant la vie locale.

### →Développement de solutions de mobilité locale

La mobilité est l'un des principaux points noirs identifiés. Des solutions modestes mais efficaces existent : transport à la demande communal, bus solidaire porté par une association, covoiturage organisé. Ces dispositifs, même expérimentaux, améliorent l'accès des habitants aux services essentiels (soins, culture, commerces).

### →Accès renforcé aux soins pour les personnes âgées

Les communes du 71 ont mis en évidence la difficulté d'accès aux médecins traitants. Des permanences médicales délocalisées, la mise à disposition de salles communales pour des consultations itinérantes, ou encore des partenariats avec les associations de maintien à domicile peuvent répondre de manière pragmatique à cette demande croissante.

### →Adaptation des horaires des services communaux

Une partie des actifs exprime le besoin de services municipaux plus accessibles. L'ouverture ponctuelle des mairies en soirée ou le samedi matin constitue une réponse adaptée. Cette souplesse, même limitée, traduit une volonté d'écoute et d'adaptation aux rythmes réels de la population.

### →Création d'un « Agenda local du temps »

Plusieurs réponses suggèrent une meilleure coordination entre acteurs locaux (mairie, école, associations, intercommunalité). La mise en place d'un agenda partagé permet de planifier les événements, d'éviter les chevauchements et de donner une meilleure visibilité aux habitants. Il s'agit d'un outil simple, mais structurant, pour renforcer la cohérence temporelle locale.

### →Développement du lien social et de la convivialité

La lutte contre l'isolement, notamment des aînés, passe par l'organisation d'événements réguliers : repas intergénérationnels, animations de courte durée, ateliers numériques. Ces initiatives, peu coûteuses, renforcent la cohésion sociale et s'adaptent aux contraintes temporelles des différents publics.

## →**Intégration de la conciliation des temps de vie dans les programmes municipaux**

Le questionnaire met en évidence une attente transversale : mieux articuler les temps familiaux, professionnels, scolaires et associatifs. Inscrire cette préoccupation dans les bilans et programmes municipaux constitue un levier politique fort, valorisant la commune comme actrice de la qualité de vie.

## →**Optimisation des bibliothèques et lieux culturels**

Plusieurs communes signalent des lieux culturels inoccupés à certaines heures. Une ouverture élargie ou différenciée, par exemple le soir pour les jeunes et en journée pour les seniors, permet de maximiser leur usage. Ces ajustements favorisent une meilleure appropriation des équipements publics.

## →**Facilitation de l'engagement des élus**

Enfin, près d'une commune sur deux estime que les contraintes temporelles freinent l'action municipale. Des mesures simples peuvent être envisagées : organisation de réunions en horaires adaptés, recours ponctuel à la visioconférence, mutualisation de certains temps de travail intercommunal. Ces ajustements contribuent à rendre l'engagement plus soutenable pour les élus.

## VII) Les réponses des femmes maires élues :

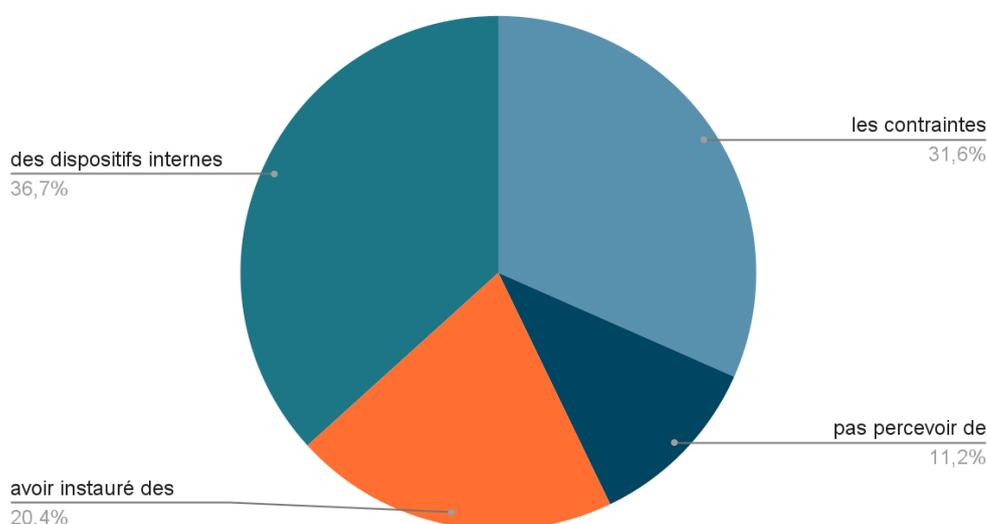
Au total, 59 élues ont répondu au questionnaire. Leur participation offre un éclairage précieux sur la manière dont les élues locales perçoivent et gèrent la question des temps et des rythmes dans leurs communes.

En France, les femmes représentent aujourd'hui près de 42 % des conseillers municipaux et environ 20 % des maires (soit une maire sur cinq), selon les données issues des élections municipales de 2020. La proportion de femmes élues est donc en progression constante depuis la loi sur la parité (2000), mais leur accès aux fonctions exécutives demeure limité : elles sont plus présentes dans les petites communes rurales que dans les grandes villes, et encore minoritaires aux postes stratégiques. En Saône-et-Loire, département d'accueil de la conférence, on compte environ 22 % de femmes maires, un chiffre très proche de la moyenne nationale. Ces données confirment que la question des contraintes temporelles et de la conciliation entre vie professionnelle, familiale et politique reste un enjeu majeur pour favoriser une représentation plus équilibrée et pérenne des femmes dans la vie démocratique locale.

### VII.1) La perception des contraintes temporelles

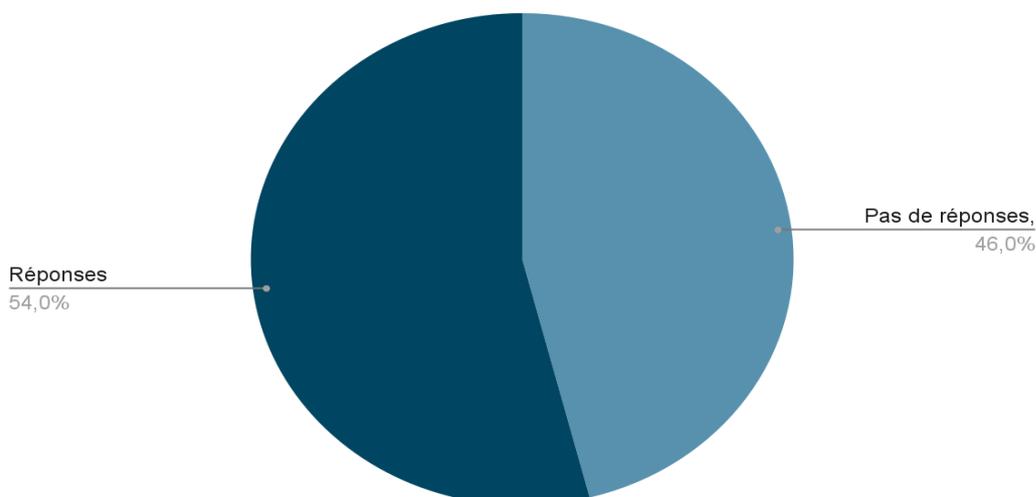
Dans le cadre du questionnaire, 31 % des élues (environ 19 réponses) estiment que les contraintes temporelles constituent un frein réel à leur engagement, notamment pour les mères de famille. À l'inverse, 11 % ( $\approx 7$  réponses) déclarent ne pas percevoir de difficulté particulière, souvent grâce à une organisation familiale favorable. Concernant les initiatives mises en place, seules 20 % des répondantes ( $\approx 12$  réponses) indiquent avoir instauré des actions pour adapter les rythmes de vie de la population, tandis que 36 % ( $\approx 22$  réponses) mentionnent des dispositifs internes visant à faciliter l'exercice du mandat pour les élu·e·s (horaires adaptés, visioconférences, délégations).

La perception des contraintes temporelles



Enfin, près de 46 % des participantes n'ont pas répondu à ces questions, révélant soit une difficulté à problématiser ces contraintes, soit une absence de réflexion locale structurée sur le sujet.

### La perception des contraintes temporelles



- À Lavacquerie (Oise, 186 hab.) : « *Les réunions tombent souvent en fin de journée, au moment où je dois gérer mes enfants.* »
- À Parassy (Cher, 415 hab.) : « *Il faut courir entre le travail, la maison et la mairie : ce n'est pas tenable sur la durée.* »

La charge mentale ressort particulièrement dans les réponses des mères de famille, pour qui la conciliation entre responsabilités politiques, obligations professionnelles et vie familiale est vécue comme un parcours d'obstacles permanent.

À l'inverse, environ 7 élues (par exemple à Queyrac, Gironde, 1 364 hab.) déclarent ne pas ressentir de frein particulier, évoquant une organisation familiale solidaire ou une répartition des tâches facilitant l'exercice du mandat.

- « *Mon mari est retraité, il peut s'occuper des enfants et de la maison : sans lui je n'y arriverais pas.* »

Enfin, près de la moitié des participantes n'ont pas répondu à cette question, ce qui peut refléter :

- soit une difficulté à verbaliser cette contrainte dans un cadre institutionnel,
- soit une banalisation de cette surcharge temporelle, intériorisée comme « normale » dans l'exercice du mandat.

Précisions:

Il est exact que les réunions du conseil municipal se tiennent le plus souvent en soirée, afin de permettre aux actifs d'y participer après leur journée de travail. En revanche, les réunions intercommunales ou celles organisées en préfecture se déroulent fréquemment en journée, car elles impliquent la présence de personnels administratifs et techniques qui ne travaillent pas le soir. Cela crée un décalage : si le conseil municipal s'adapte au rythme des habitants, les instances supra-communales imposent souvent des horaires en contradiction avec la disponibilité des élus, renforçant la contrainte temporelle.

Au-delà des contraintes matérielles (garde d'enfants, articulation vie professionnelle/familiale), plusieurs réponses font apparaître des freins psychologiques, même si ceux-ci ne sont pas toujours explicitement formulés. Ils renvoient à :

- Un déficit de sentiment de légitimité : certaines élues, notamment dans les petites communes, expriment le doute de « ne pas être à la hauteur » ou de manquer de compétences techniques face à la complexité croissante des dossiers (finances, intercommunalité).
- Une intériorisation de la surcharge comme « normale » : près de la moitié des répondantes n'ont pas formulé de plainte explicite, ce qui peut traduire une banalisation des difficultés, mais aussi un manque de confiance à verbaliser leurs propres limites.
- La peur du jugement : le fait de revendiquer des contraintes personnelles (familiales notamment) peut être perçu comme un aveu de faiblesse dans un univers encore marqué par une culture d'engagement sans limites.

Dans le document, l'expression « responsabilités politiques » renvoie avant tout à l'exercice concret du mandat (maire, adjointe, conseillère municipale), c'est-à-dire aux tâches quotidiennes liées à la gestion de la commune et aux décisions publiques. Elle ne renvoie pas à une responsabilité d'ordre partisan ou à un courant politique particulier. L'accent est mis sur le vécu des élues locales dans leurs fonctions exécutives, et sur la manière dont elles doivent concilier ce rôle avec les autres sphères de leur vie.

## **VII.2) Les actions mises en place pour la population**

Seules 12 élues indiquent avoir instauré des mesures concrètes pour adapter les temps et rythmes de vie des habitants.

Exemples d'actions relevées :

- À Chimilin (Isère, 1 435 hab.) : ouverture prolongée de la mairie le samedi matin pour permettre aux actifs d'effectuer leurs démarches.
- À Queyrac (Gironde, 1 364 hab.) : organisation de cours de gymnastique et de yoga en matinée pour les seniors.
- À Lantriac (Haute-Loire, 1 997 hab.) : médiathèque ouverte dès 8h une fois par semaine, spécialement pour les retraités.

Quelques verbatims parlants :

- « *Nous avons décalé l'heure du conseil municipal à 18h30, pour que les habitants puissent venir après le travail.* » (élue en Saône-et-Loire).
- « *La bibliothèque ouvre tôt une fois par semaine, car nos seniors sortent davantage le matin.* » (élue en Haute-Loire).

### VII.3) Les actions en faveur de l'engagement des élus

En revanche, les initiatives visant à faciliter l'engagement des élus apparaissent plus nombreuses : 22 réponses évoquent des dispositifs ou pratiques locales visant à rendre l'exercice du mandat plus compatible avec les contraintes personnelles (organisation des réunions en fin de journée, aménagements d'horaires, etc.). Cette tendance met en évidence une sensibilité particulière des femmes maires à la conciliation entre vie privée et responsabilités politiques, dans une logique de soutien à la participation démocratique.

- Les initiatives sont plus nombreuses dans ce domaine : 22 réponses mentionnent des aménagements pour faciliter l'exercice du mandat.
- Exemples d'actions concrètes :
  - Réunions fixées en soirée (après 18h30), pour être compatibles avec une activité professionnelle.
  - Visioconférences utilisées pour limiter les déplacements, notamment dans les intercommunalités.
  - Répartition des charges : délégations accordées à des adjoints ou conseillers, permettant de soulager la maire.
  - Horaires concertés : choix des dates et heures de réunion en fonction des contraintes familiales des élus.
- Verbatims :
  - « *Nous organisons désormais nos commissions le samedi matin, pour ne pas empiéter sur la semaine de travail.* »
  - « *Je propose des réunions en visioconférence pour que les élus parents puissent être présents sans devoir quitter leur domicile.* »
  - « *On essaye de finir les conseils avant 22h, car il faut se lever tôt le lendemain.* »

→ Les femmes maires se montrent plus conscientes et concernées que leurs homologues masculins par les enjeux liés au temps, qu'il s'agisse de l'organisation des services publics ou des conditions d'engagement politique. La perception du temps comme facteur d'inégalité d'engagement est particulièrement saillante dans leurs réponses. Toutefois, la forte proportion de non-réponses (près de la moitié) souligne que le sujet reste insuffisamment structuré et qu'il nécessite sans doute un accompagnement méthodologique et politique pour être pleinement intégré aux pratiques locales.



## VIII) Zoom sur la Saône-et-Loire

Parmi les communes ayant répondu au questionnaire, 6 appartiennent à la Saône-et-Loire. Département vaste et contrasté, situé en région Bourgogne-Franche-Comté, combinant, un tissu très rural (Charolais, Clunisois, Autunois) avec une forte proportion de communes de moins de 2 000 habitants, et des pôles plus urbains (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau) où les services sont concentrés.

Cette polarisation territoriale accentue les inégalités d'accès aux services et aux équipements : les petites communes rurales du 71 sont confrontées à des difficultés typiques du monde rural français, mais à une échelle plus marquée par la dispersion géographique et la baisse démographique.

### → Opportunité de la conférence en Saône-et-Loire

Tenir la conférence dans ce département est particulièrement pertinent, car il incarne les défis majeurs du temps en milieu rural : dispersion des services, inégalités temporelles, enclavement. C'est un terrain d'expérimentation riche pour tester et discuter :

- la mise en place d'un "agenda local du temps" à l'échelle intercommunale,
- des solutions de mutualisation des lieux (scolaires, sportifs, culturels) pour élargir les plages d'ouverture,
- le développement de transport à la demande et de solutions numériques pour limiter les déplacements,
- et la coordination des temps scolaires et familiaux par des outils de planification anticipée.
- La conférence peut jouer un rôle d'accélérateur : mettre en visibilité les bonnes pratiques locales déjà existantes (ex. associations seniors animant des créneaux matinaux, communes ouvrant leurs salles gratuitement aux habitants), et construire des propositions duplicables dans d'autres départements ruraux.

### → Temps scolaires et périscolaires

- Les communes du 71 expriment une attente forte autour de la prolongation des temps de garderie et de la souplesse des services périscolaires, afin de mieux concilier rythmes scolaires et contraintes professionnelles.
- Une commune souligne la mise en place, « depuis de nombreuses années », d'une semaine scolaire à quatre jours, illustrant une stabilité rare dans un paysage national encore marqué par l'expérimentation.
- L'extension des horaires de cantine et de garderie, pensée comme un service continu et intégré, traduit une volonté de tendre vers une organisation cohérente du temps de l'enfant.

- Dans les petites communes de Saône-et-Loire, les familles demandent davantage de souplesse dans les temps périscolaires et un meilleur ajustement avec les horaires de travail, notamment dans les zones péri-industrielles (Montceau, Creusot).
- Les enseignants pointent une surcharge de réunions et déplacements, renforcée par l'éloignement des services académiques (Dijon) et des pôles de formation.

#### →Équipements sportifs et culturels :

- Plusieurs communes signalent des gymnases ou salles polyvalentes sous-utilisées en journée, alors que des besoins existent pour les seniors et le périscolaire.
- Les médiathèques et salles de spectacle sont concentrées à Chalon, Mâcon et Montceau : les habitants des communes rurales doivent parcourir de longues distances, avec des horaires peu adaptés.

#### →Personnes âgées

Deux attentes majeures émergent :

- l'accessibilité médicale, avec la difficulté d'obtenir un suivi régulier auprès des médecins traitants ;
- la mobilité intercommunale, notamment la demande explicite de transports vers Cluny, pôle d'activités et de services.
- Isolement marqué dans les villages du Charolais et du Clunisois.
- Les besoins sont exprimés en termes d'activités en matinée, mais l'offre est centrée en soirée.
- La question du transport à la demande est cruciale dans un département étendu, avec un réseau de bus limité hors des grands axes.

Contrairement à d'autres territoires où dominant des thématiques génériques (isolement, convivialité), les besoins exprimés sont ici fortement territorialisés. La référence à Cluny comme centralité locale traduit une conscience des pôles structurants et une volonté d'articuler les rythmes de vie des habitants avec l'offre culturelle et sociale existante.

#### →Actifs et qualité de vie

Les attentes des actifs apparaissent moins nombreuses, mais elles se distinguent par leur orientation :

- préservation du calme et de la sérénité du cadre de vie, ainsi que des réflexions en cours sur une adaptation des horaires communaux.
- Alors que d'autres territoires réclament des services supplémentaires, les communes du 71 privilégient la qualité de vie comme facteur d'équilibre temporel.

Cette approche traduit une vision du temps comme une dimension du bien-être collectif, au-delà de l'organisation des services.

#### → Contraintes temporelles des élus

- Plusieurs communes soulignent que les contraintes de temps constituent un frein à l'engagement des élus, en particulier dans la conciliation entre responsabilités publiques et vie personnelle.
- Certaines réponses associent ces contraintes à l'usage des espaces publics communaux (salles de conseil, salles polyvalentes) comme outils de régulation.

Cette articulation entre gestion du temps et aménagement spatial demeure marginale au niveau national, mais reflète une approche novatrice et contextualisée.

#### → Spécificités et tensions majeures en Saône-et-Loire

- Tension géographique : un territoire très vaste, avec des zones rurales enclavées et des pôles urbains concentrant l'offre culturelle et éducative → creuse l'écart entre usagers.
- Tension des temps familiaux et scolaires : horaires scolaires et périscolaires peu compatibles avec les rythmes de travail locaux (industrie, hôpital, commerces).
- Tension intergénérationnelle : équipements sous-utilisés en journée, alors que les seniors sont disponibles, mais absence de cadre organisationnel pour mutualiser.
- Tension mobilité-services : trajets longs pour accéder aux pôles culturels et scolaires, aggravés par un réseau de transport limité et des horaires rigides.

## ANNEXE

### I) Les réponses selon les questions :

#### I°1) Temps scolaires et périscolaires :

##### **Quelle est l'attente majeure des parents, enseignants ou personnels concernant l'organisation des temps scolaires/périscolaires ?**

L'attente principale exprimée par les parents, les enseignants et l'ensemble des personnels concerne une organisation harmonisée et cohérente des temps scolaires et périscolaires, conciliant à la fois les impératifs éducatifs, les besoins des familles et le bien-être des enfants. Les familles souhaitent, en premier lieu, que les enfants bénéficient d'une alimentation de qualité, intégrée à un moment convivial favorisant l'échange et la détente. Les horaires devraient être adaptés au rythme biologique des élèves tout en tenant compte des contraintes professionnelles des parents. Une amplitude horaire étendue, de l'ordre de 7h à 19h, est particulièrement demandée afin de répondre aux nécessités d'accueil tôt le matin et tard le soir. Les enseignants expriment, quant à eux, le désir de disposer de davantage d'activités extérieures enrichissantes, ainsi que d'un accompagnement renforcé pour les enfants rencontrant des difficultés scolaires ou comportementales. Tous s'accordent sur l'importance d'une prise en charge globale, conjuguant instruction et éducation, avec un haut degré d'individualisation afin de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque élève.

L'encadrement périscolaire doit être renforcé, garantissant une continuité éducative entre les temps scolaires et les moments de détente. Les horaires devraient être alignés sur les réalités des familles, offrant ainsi une prise en charge la plus large possible, et incluant un service de garderie souple et adapté. Les personnels expriment également un souhait récurrent : disposer du mercredi libéré d'obligations professionnelles.

Par ailleurs, une partie des familles recherche avant tout une prise en charge sécurisée, sans nécessairement porter une attention particulière au contenu des activités proposées, l'objectif étant de pouvoir confier leurs enfants sans inquiétude. Cette demande se traduit par la récurrence de besoins en garderie et accueil périscolaire (mentionnés à six reprises), incluant : un service disponible avant et après la classe, avec des horaires élargis en matinée et en soirée, une meilleure coordination entre les temps de transport et les activités sportives, culturelles ou éducatives,

des solutions spécifiques pour la garde des enfants de 3 à 5 ans,

une prise en charge intégrée couvrant l'ensemble des temps, scolaires comme extrascolaires.

##### **Quelles actions avez-vous mises en place pour mieux prendre en compte le temps et le rythme des enfants ?**

Les actions mises en œuvre afin de mieux respecter le temps et le rythme des enfants se traduisent, de manière générale, par une adaptation et un élargissement des services périscolaires, ainsi qu'une réflexion sur l'aménagement des journées scolaires.

Plusieurs communes ont instauré ou renforcé les dispositifs de garderie, mentionnés à deux reprises, afin de proposer un accueil structuré et sécurisé avant et après les heures de classe. Dans certains cas, l'organisation est scindée en deux services distincts, ou bien intégrée dans un dispositif coordonné à l'échelle intercommunale, grâce au transfert de compétence périscolaire à la communauté de communes, accompagné de réunions de suivi et de concertation.

L'offre d'accueil en centre de loisirs a également été développée, couvrant les plages horaires du matin, du midi et du soir, parfois dès 7h30 et jusqu'à 18h30, afin de répondre aux contraintes professionnelles des familles. Ces aménagements ont souvent été réalisés en dialogue avec les parents, dans une volonté d'adapter les horaires aux besoins exprimés localement.

Sur le plan de l'organisation scolaire, certaines collectivités ont opté pour un passage à la semaine de quatre jours, tandis que d'autres ont privilégié des ajustements internes : mise en place de siestes échelonnées selon l'âge des enfants, allègement des activités en après-midi pour limiter la fatigue, ou encore intégration de temps de repos dans la journée. Ces initiatives visent à tenir compte des capacités d'attention et des besoins physiologiques des élèves.

Le respect du rythme des enfants, évoqué à cinq reprises, constitue un fil conducteur des actions entreprises. Il implique une adaptation des emplois du temps afin de ménager des moments de détente, de repos ou de sommeil, particulièrement pour les plus jeunes. Toutefois, plusieurs obstacles subsistent, notamment les temps de transport excessifs en zones rurales, qui peuvent réduire l'efficacité des mesures adoptées, ainsi que le manque de structures d'accueil pour la petite enfance (crèches ou écoles maternelles), limitant l'accessibilité à certains services.

Parmi les pistes ou actions complémentaires évoquées figurent le développement d'activités associatives et culturelles en dehors du temps scolaire, l'organisation d'accueils ponctuels via les centres de loisirs, ainsi qu'une coordination intercommunale encore peu généralisée, bien qu'elle ait montré des effets positifs dans les territoires où elle a été mise en place.

## I°2) Lieux ou équipements scolaires inoccupés

### **Existence de lieux ou équipements scolaires inoccupés à certaines heures**

Sur 162 réponses exploitables :

- Oui : 48 communes (29,6 %)
- Non : 33 communes (20,4 %)
- Autres réponses ou sans précision : 81 communes (50,0 %)

Une majorité relative signale donc l'existence d'équipements scolaires inoccupés à certaines heures, ce qui laisse entrevoir des marges de manœuvre pour optimiser ou réaffecter ces espaces.

On observe également un désir d'amélioration de la compatibilité horaires/vie familiale : élargissement des plages horaires, souplesse pour les entrées/sorties, meilleure prise en compte des contraintes professionnelles (3 communes).

La présence d'espaces sous-utilisés constitue une opportunité encore peu exploitée pour renforcer la cohérence entre organisation scolaire, vie familiale et usage des infrastructures.

### **Avez-vous envisagé de les ouvrir à d'autres horaires ou à d'autres publics ?**

Sur 171 réponses exploitables :

- Non : 54 communes (31,6 %) majorité nette.
- Oui, projet en cours de mise en place : 12 communes (7,0 %).
- Oui, projet en phase de réflexion : 7 communes (4,1 %).
- Oui, mais projet non abouti : 6 communes (3,5 %).
- Autres réponses ou sans précision : 92 communes (53,8 %).

Une large majorité n'a engagé aucune démarche sur la réaffectation des locaux scolaires inoccupés. Les initiatives existantes sont principalement au stade de réflexion ou de mise en œuvre, mais restent marginales. Deux communes évoquent des préoccupations sur :

- la qualité de la restauration scolaire (« bien manger »),
- l'organisation du temps de repas, notamment via une réduction de la pause méridienne jugée trop longue.

La question de la réutilisation des espaces scolaires vacants demeure peu investie, alors qu'elle pourrait constituer un levier stratégique pour optimiser l'usage des infrastructures et répondre à des besoins éducatifs, sociaux ou associatifs.

### I°3) Personnes âgées

#### **Quelle est l'attente majeure exprimée par les personnes âgées ou leurs familles concernant leurs temps/rythmes ?**

Sur 165 réponses exploitables :

- Aucune attente exprimée : 23 communes (13,9 %) mentions telles que « néant », « aucune », « pas de remontées ».
- Accès aux soins et aide à domicile : 9 communes (5,5 %) suivi médical, aide aux actes quotidiens, adaptation des horaires d'intervention.

- Amélioration des transports : 3 communes (1,8 %) coût des taxis, navettes insuffisantes ou inadaptées.
- Lutte contre l'isolement : 3 communes (1,8 %) vigilance accrue envers les personnes seules, dispositifs de veille.
- Maintien du lien social / convivialité : 1 commune (0,6 %) activités collectives, échanges intergénérationnels.
- Accompagnement administratif / numérique : 1 commune (0,6 %) aide aux démarches et réduction de la fracture digitale.

Près de 70 % des réponses (en incluant les non-réponses et hors champ) indiquent une absence perçue de besoins exprimés par les aînés, ce qui reflète à la fois un déficit de recueil structuré de leur parole et une faible formulation directe de leurs attentes. Pourtant, dans les communes ayant identifié des besoins, un socle récurrent émerge autour de la santé, du maintien à domicile et du lien social.

### **Quelles actions avez-vous mises en place pour répondre à ces attentes ?**

Sur 184 réponses exploitables :

- Soutien associatif / clubs de retraités : 12 communes (6,5 %) financement ou logistique pour associations locales (ADMR, clubs de retraités).
- Aucune action : 12 communes (6,5 %).
- Activités organisées : 8 communes (4,3 %) animations, ateliers, sorties sur formats courts (~3h).
- Suivi via CCAS : 5 communes (2,7 %) accompagnement personnalisé.
- Repas / rencontres conviviales : 5 communes (2,7 %).
- Mobilité / navettes solidaires : 4 communes (2,2 %).
- Visites à domicile : 3 communes (1,6 %).
- Aide administrative / numérique : 2 communes (1,1 %).

Une minorité de communes agit via des mesures ciblées, souvent portées par le tissu associatif ou le CCAS. Les actions mises en place couvrent la convivialité, le maintien à domicile et la mobilité. Cependant, un tiers des communes n'identifie aucune attente et une proportion équivalente ne déploie pas d'actions spécifiques, révélant une marge d'amélioration dans la formalisation d'une stratégie globale d'accompagnement des aînés.

### I°3) Actifs / professionnels

#### **Quelle est l'attente majeure des actifs/professionnels concernant leurs temps/rythmes par rapport à la commune et ses services ?**

Sur 186 réponses exploitables :

- Adaptation des horaires des services municipaux : 13 communes (7,0 %) ouverture élargie des mairies, permanences en soirée ou le samedi, horaires flexibles.
- Aucune attente exprimée : 5 communes (2,7 %) mentions « néant », « aucune ».
- Mobilité / stationnement : 4 communes (2,2 %) solutions de covoiturage, amélioration du stationnement, transports renforcés.
- Garde d'enfants adaptée : 4 communes (2,2 %) horaires périscolaires compatibles avec les rythmes de travail.
- Dynamisme de la vie locale / convivialité : 2 communes (1,1 %) événements, animations, lieux de rencontre.
- Accès au domaine public : 1 commune (0,5 %).

Les attentes se concentrent sur la souplesse des horaires, la mobilité et la garde d'enfants. Néanmoins, l'expression directe des besoins reste limitée, ce qui traduit un manque de dispositifs formalisés de consultation des actifs.

### **Quelles actions avez-vous mises en place pour prendre en compte leur rythme de vie ?**

Sur 186 réponses exploitables :

- Élargissement des horaires mairie / services : 19 communes (10,2 %) permanences en soirée, le samedi matin, horaires étendus pour certains services.
- Aucune action : 5 communes (2,7 %).
- Création ou soutien de MAM / garde d'enfants : 4 communes (2,1 %).
- Services de proximité (commerce / santé) : 4 communes (2,1 %) épicerie, cabinet infirmier, etc.
- Espaces de convivialité / rencontres : 2 communes (1,1 %) maison du citoyen, temps d'échanges citoyens.
- Mobilité / stationnement / covoiturage : 1 commune (0,5 %).

Les actions les plus fréquentes portent sur l'adaptation des horaires municipaux et le soutien à la parentalité (MAM, garderies adaptées). Quelques initiatives concernent la mobilité et les services de proximité. L'absence de coordination intercommunale et de dispositifs réguliers de recueil de besoins limite toutefois l'efficacité et la pérennité de ces mesures.

## I°4) Mobilité

### **Avez-vous mis en place des innovations dans les services de mobilité ?**

Sur 201 réponses exploitables :

- Non : 115 communes (57,2 %) aucune innovation déclarée.
- Oui : 79 communes (39,3 %) initiatives mises en œuvre.
- Autres réponses non classables ou hors sujet : 7 communes (3,5 %).

Innovations recensées (79 réponses positives) :

- Transport à la demande / taxi communal : 15 communes (7,5 %).
- Covoiturage local : 13 communes (6,5 %).
- Transport scolaire régional : 3 communes (1,5 %).
- Minibus communal ou intercommunal : 2 communes (1,0 %).
- ASVP avec véhicule électrique : 1 commune (0,5 %).
- Bus solidaire pour personnes âgées : 1 commune (0,5 %).
- Mobilité douce (pistes cyclables, voies vertes) : 1 commune (0,5 %).

La majorité des communes n'a engagé aucune innovation dans ce domaine. Les initiatives existantes restent ponctuelles, locales et souvent intercommunales ou associatives, ciblant principalement le transport à la demande, le covoiturage et, plus marginalement, la mobilité douce.

### **Quel est le problème majeur rencontré par la mairie sur ce thème ?**

Sur 193 réponses exploitables :

- Coût / moyens insuffisants : 7 communes (3,6 %).
- Absence de transport en commun régulier : 6 communes (3,1 %).
- Culture faible de la mobilité douce : 4 communes (2,1 %).
- Isolement géographique : 4 communes (2,1 %).
- Besoins spécifiques non couverts (personnes âgées, jeunes) : 4 communes (2,1 %).

La mobilité est perçue comme un des points noirs de l'action publique locale, surtout en zones rurales, avec un écart marqué entre les besoins identifiés et les solutions effectivement mises en place. Les contraintes financières et organisationnelles sont fréquemment citées, de même que l'absence de transports en commun réguliers.

### I°5) Accès aux services communaux

#### **Les horaires d'ouverture des services sont-ils suffisants et adaptés à tous les publics ?**

Sur 201 réponses exploitables :

- Oui : 78 communes (38,8 %).
- Oui (réponse en minuscules) : 33 communes (16,4 %).

- Non : 48 communes (23,9 %).
- Autres réponses précises ou commentaires : 42 communes (20,9 %).

Problèmes associés:

- Retrait ou absence de transports en commun réguliers.
- Éloignement géographique, surtout en zones rurales.
- Mauvaise diffusion de l'information sur les horaires.
- Faible demande exprimée par la population.
- Culture limitée de la mobilité douce (vélo, marche).

La majorité relative considère les horaires comme adaptés, mais ce constat peut être biaisé par un accès restreint lié à des contraintes externes (transports, isolement territorial).

### **Avez-vous mis en place des horaires spécifiques pour améliorer l'accès ?**

Sur 153 réponses exploitables :

- Oui : 45 communes (29,4 %).
- Non : 49 communes (32,0 %).
- Autres réponses ou précisions : 59 communes (38,6 %).

Exemples d'adaptations signalées :

- Rendez-vous possibles hors horaires habituels.
- Ouverture le samedi matin.
- Affichage d'un numéro de portable pour un contact direct.
- Aide informelle ou souplesse ponctuelle pour compenser une accessibilité limitée.

La majorité des communes ayant agi se limitent à des mesures ponctuelles, sans planification stratégique. Les adaptations reposent souvent sur la souplesse locale plutôt que sur un cadre formalisé.

### **Rencontrez-vous des difficultés sur ce sujet ?**

Sur 203 réponses exploitables :

- Non : 145 communes (71,4 %).
- Oui : 48 communes (23,6 %).
- Autres réponses : 10 communes (4,9 %).

Difficultés concrètes:

- Manque de personnel.
- Éloignement géographique.
- Faible demande exprimée.

Si une grande partie des communes déclare ne pas rencontrer de difficulté, cela peut refléter un déficit de remontées d'informations ou une tolérance accrue grâce à la flexibilité locale. Le sujet reste souvent géré de manière informelle, en dehors d'une stratégie concertée.

## I°6) Occupation des lieux publics et culturels

### **Y a-t-il des lieux ou équipements publics inoccupés à certaines heures ?**

Sur 208 réponses exploitables :

- Oui : 63 communes (30,3 %).
- Non : 33 communes (15,9 %).
- Autres réponses ou non concernées : 112 communes (53,8 %).

### **Y a-t-il des lieux culturels inoccupés à certaines heures ?**

Sur 182 réponses exploitables :

- Oui : 122 communes (67,0 %).
- Non : 59 communes (32,4 %).
- Autres réponses marginales : 1 commune (0,5 %).

Une majorité nette de communes signale l'existence d'équipements publics ou culturels inoccupés à certaines heures, représentant un potentiel d'optimisation important. Les espaces vacants identifiés sont principalement :

- des équipements scolaires partiellement inutilisés,
- des bâtiments publics vacants sur certaines plages horaires.

### **Avez-vous envisagé une occupation à des horaires décalés ou pour d'autres publics ?**

Sur 188 réponses exploitables :

- Non : 140 communes (74,5 %).
- Oui : 47 communes (25,0 %).
- Autres réponses : 1 commune (0,5 %).

Moins d'un quart des communes ayant identifié des lieux vacants ont réfléchi à leur réutilisation. Parmi elles, seules quelques-unes ont concrètement engagé un projet, la plupart restant au stade de l'idée.

### **Rencontrez-vous des difficultés liées à ces occupations ?**

Sur 180 réponses exploitables :

- Non : 96 communes (53,3 %).
- Oui : 83 communes (46,1 %).
- Autres réponses : 1 commune (0,6 %).

Freins:

- Manque de personnel (médiathèque ou équipements gérés par des bénévoles).
- Absence de services culturels propres à la commune.
- Ouvertures limitées mais partiellement compensées par des dispositifs souples (portage à domicile, horaires ponctuellement aménagés).
- Un seul cas signale une difficulté d'occupation directement liée à l'organisation ou à la gestion des horaires.

De nombreux espaces restent sous-utilisés en milieu rural. Les obstacles opérationnels sont marginaux ; le frein majeur réside plutôt dans l'absence de projet structuré, de coordination et de portage politique. La réutilisation des lieux apparaît comme une piste largement inexplorée, malgré un potentiel réel pour le développement local.

### I°7) Approche globale

#### **Avez-vous mis en place des actions pour une meilleure prise en compte des temps et rythmes dans votre commune ?**

Sur 171 réponses exploitables :

- Aucune action : 91 communes (53,2 %).
- Action mise en place : 80 communes (46,8 %).

**Exemples d'actions recensées :**

- Coordination entre services municipaux.
- Organisation de garderies aux horaires élargis.
- Adaptation des horaires d'ouverture des équipements et services.

La prise en compte des temps et rythmes reste limitée et souvent abordée sous un angle fonctionnel (transport, périscolaire) plutôt que dans une vision stratégique et transversale. Les démarches réellement globales sont minoritaires et relèvent le plus souvent d'initiatives locales ponctuelles.

### **Avez-vous identifié des actions utiles mais difficiles à mettre en œuvre ?**

Sur 155 réponses exploitables :

- Aucune action difficile identifiée : 100 communes (64,5 %).
- Action utile mais difficile à réaliser : 55 communes (35,5 %).

### **Freins:**

- Manque de moyens financiers.
- Absence de coordination intercommunale.
- Complexité organisationnelle.

Le décalage entre les idées jugées utiles et leur mise en œuvre traduit des freins structurels persistants (ressources, coordination, temps disponible des élus). La mise en place d'outils partagés (agenda local du temps, diagnostics interservices) apparaît comme une piste pour dépasser les approches ponctuelles.

## I°8) Engagement des élus

### **Les contraintes de temps/rythme freinent-elles l'engagement ou l'action des élus ?**

- Oui : 46 communes (48,4 %)
- Non : 26 communes (27,4 %)
- Réponses autres / non tranchées : 23 communes (24,2 %)

Près d'une commune sur deux estime que les contraintes temporelles constituent un frein à l'action ou à l'engagement des élus. Un quart considère que ces contraintes ne sont pas problématiques, tandis qu'un autre quart donne des réponses nuancées ou non explicites. Les freins cités relèvent principalement de la conciliation entre responsabilités municipales et vie personnelle/professionnelle, d'horaires de réunions peu compatibles avec les disponibilités, ou de charges de travail ponctuellement élevées.

### **Avez-vous mis en place des dispositifs pour faciliter leur engagement ?**

- Oui : 6 communes (9,0 %)
- Non : 18 communes (26,9 %)
- Autres réponses / précisions sans dispositif formalisé : 43 communes (64,2 %)

Moins d'une commune sur dix a mis en place un dispositif concret (réunions en soirée, adaptation d'horaires, réorganisation des missions). La majorité des réponses relèvent d'initiatives ponctuelles ou informelles, souvent liées à la disponibilité des élus et à l'adaptation au cas par cas. Les dispositifs réellement structurés restent absents, et l'absence de projet global ou de moyens est citée comme un frein récurrent.

### 3°2) Gestion du temps dans l'action communale

L'analyse des réponses permet d'évaluer la manière dont les communes gèrent le temps dans leur action publique :

- Adaptation ponctuelle des horaires de réunion ou d'accueil aux disponibilités des habitants (ex. ouverture le samedi matin, permanences en soirée).
- Recours au numérique (visioconférences, échanges par mail) pour améliorer la réactivité et limiter les déplacements.
- Anticipation partielle des enjeux démographiques ou climatiques dans les décisions locales.

Cependant, plusieurs limites apparaissent :

- Manque de structuration : la prise en compte des temporalités reste souvent ponctuelle et réactive plutôt que stratégique.
- Freins liés aux ressources : déficit de moyens humains ou financiers, temps limité des élus, absence d'outils communs.
- Inégalités persistantes : les ajustements bénéficient souvent aux communes disposant déjà d'une organisation solide, laissant d'autres territoires moins équipés face aux mêmes enjeux.

Le questionnaire met en évidence un potentiel d'amélioration important dans la coordination des temps de vie à l'échelle communale. Les expériences réussies montrent qu'une approche globale et planifiée, soutenue par des outils partagés (agenda local du temps, mutualisation intercommunale), pourrait réduire les décalages entre les besoins de la population et l'offre réelle de services.

### 3°3) Réponses originales et innovantes identifiées dans le questionnaire

Le questionnaire a permis de repérer plusieurs réponses locales sortant du cadre habituel, qu'elles soient innovantes, expérimentales ou parfois controversées. Ces démarches se distinguent par leur volonté de repenser les horaires, la gestion des espaces ou la coordination interservices, en s'adaptant aux besoins spécifiques des habitants.

### 3°4) Innovations dans les services ou rythmes collectifs

Certaines communes témoignent d'une volonté affirmée de penser en dehors de la temporalité classique en expérimentant des solutions atypiques :

- Réorganisation des horaires scolaires ou périscolaires pour mieux correspondre aux rythmes familiaux et professionnels.
- Adaptation des marchés ou événements au rythme saisonnier (ex. déplacement d'un marché de producteurs en fin de journée pour permettre aux actifs d'y accéder).
- Mise en place de calendriers partagés interservices ou intercommunaux, facilitant la coordination des événements, travaux et réunions.
- Création de plateformes numériques locales pour mutualiser les informations, optimiser la communication et éviter les chevauchements d'agenda.

Ces initiatives visent à fluidifier la vie locale et à renforcer la cohérence entre services municipaux, acteurs associatifs et population, tout en valorisant l'usage des outils numériques pour une meilleure organisation collective.

### 3°5) Réponses créatives aux tensions temporelles

Face aux contraintes horaires ou à l'isolement de certains publics, des réponses créatives émergent, souvent ancrées dans la solidarité locale et l'optimisation des ressources existantes :

- Transport à la demande adapté aux horaires médicaux ou administratifs, permettant un accès facilité aux soins ou démarches.
- Dispositifs de "veille citoyenne" : organisation de relais de voisinage pour courses, visites ou garde ponctuelle, renforçant l'entraide de proximité.
- Actions intergénérationnelles co-planifiées : activités communes entre jeunes et aînés pour lisser les temps libres et favoriser le lien social.
- Mutualisation d'espaces publics selon les usages et les heures : par exemple, utilisation de la salle des fêtes le matin par les seniors et le soir par les jeunes.

Ces approches démontrent qu'en agissant à petite échelle et avec créativité, il est possible de réduire les décalages temporels, de maximiser l'usage des équipements et de renforcer la cohésion sociale.

### 3°6) Vision stratégique du temps dans la ruralité

Plusieurs communes font remonter un double déséquilibre :

→ Accès limité aux services publics, souvent concentrés dans quelques points géographiques.

→ Incohérence des horaires avec les rythmes réels des habitants (ex. guichet municipal fermé aux heures où les actifs sont disponibles).

Ce diagnostic met en lumière l'existence d'inégalités temporelles qui s'ajoutent aux inégalités territoriales.

Face à cela, certaines collectivités expriment la volonté de mettre en place :

- Un "plan communal du temps" ou un "agenda des usages", inspirés des pratiques des grandes villes mais adaptés aux réalités rurales.
- Des dispositifs de prospective temporelle, intégrant le temps comme levier stratégique dans l'action publique.

Cette réflexion prospective vise à :

- Harmoniser l'offre de services avec les rythmes des différents publics (actifs, familles, personnes âgées).
- Optimiser l'usage des infrastructures en évitant les périodes creuses.
- Anticiper les évolutions démographiques et sociétales (vieillesse, nouvelles mobilités, télétravail) afin d'adapter l'organisation temporelle de la commune sur le moyen et le long terme.

En plaçant le temps au même niveau que les ressources financières ou matérielles, ces communes envisagent une nouvelle culture de l'action publique rurale, centrée sur la cohérence, l'accessibilité et l'efficacité des services.